

PREAMBULE

Ce rapport a été établi conformément aux dispositions du décret 95-635 du 6 mai 1995. Ce décret d'application de la loi Barnier du 2 février 1995 prévoit la présentation par le Président de la Communauté de Communes à son assemblée délibérante, des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable.

Il est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Les indicateurs techniques et financiers qui figurent dans ce rapport sont définis par les annexes 1 et 2 du décret.

Pour satisfaire aux dispositions de l'article L. 5211-39 du Code Général de Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté de Communes adresse chaque année, avant le 30 septembre, aux maires des communes membres un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Ces informations sont transmises à chaque commune. Elles devront être présentées au Conseil Municipal et faire l'objet d'une délibération qui sera affichée aux panneaux habituels.

Le rapport 2022 a été produit par le bureau d'études IRH.

SYNTHESE DES INDICATEURS

SERVICE PUBLIC EAU POTABLE		
Indicateurs descriptifs des services		
18 899	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis
2,56 €	D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³
48 heures	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés desservis par le service
Indicateurs de performance		
100 %	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie
100 %	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques
110	P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
89,4%	P104.3	Rendement du réseau de distribution
0,65	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés
0,59	P106.3	Indice linéaire de pertes des réseaux
0,62	P107.2	Taux moyens de renouvellement des réseaux d'eau potable
80	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
0	P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité
100 %	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés
8	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité
3,10	P155.1	Taux de réclamation (/1000 abonnés)

SOMMAIRE

1	CARACTERISATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE.....	5
1.1	GESTION DU SERVICE.....	5
1.1.1	Ancien Secteur Saint Ronan.....	5
1.1.2	Ancien Secteur 5 Communes.....	6
1.1.3	Ancien secteur PLONEOUR-LANVERN.....	7
1.1.4	Saint-Jean de Trolimon.....	7
1.1.5	Territoire communautaire.....	8
1.2	INTERLOCUTEURS.....	9
2	INDICATEURS TECHNIQUES.....	10
2.1	CONSTITUTION DE L'EXPLOITATION.....	10
2.1.1	Ancien Secteur Saint Ronan.....	10
2.1.2	Ancien Secteur 5 Communes.....	12
2.1.3	Ancien secteur PLONEOUR-LANVERN.....	14
2.2	RESSOURCES EN EAU.....	16
2.2.1	Ancien Secteur Saint Ronan.....	16
2.2.2	Ancien Secteur 5 Communes.....	17
2.2.3	Ancien Secteur PLONEOUR-LANVERN.....	19
2.2.4	Territoire communautaire.....	20
2.3	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	21
2.3.1	Ancien Secteur Saint Ronan.....	21
2.3.2	Ancien Secteur 5 Communes.....	22
2.3.3	Ancien secteur PLONEOUR-LANVERN.....	23
2.3.4	Territoire communautaire.....	24
2.4	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS (PERIODE DE RELEVÉ RAMENÉ À 365 JOURS (M3)).....	25
2.4.1	Ancien Secteur Saint Ronan.....	25
2.4.2	Ancien Secteur 5 Communes.....	26
2.4.3	Ancien secteur PLONEOUR-LANVERN.....	28
2.4.4	Territoire communautaire.....	29
2.5	LONGUEUR DU RESEAU.....	30
2.5.1	Ancien Secteur Saint Ronan.....	30
2.5.2	Ancien Secteur 5 Communes.....	30
2.5.3	Ancien secteur PLONEOUR-LANVERN.....	30
2.5.4	Territoire communautaire.....	30
3	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE.....	31
3.1	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR.....	31
3.2	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	31
3.3	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE.....	32
3.4	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2012.....	34
3.5	RECETTES D'EXPLOITATION.....	35
4	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	36
4.1	ANCIEN SECTEUR SAINT RONAN.....	36
4.1.1	PERFORMANCE DU RESEAU (période d'extraction des données).....	36
4.2	ANCIEN SECTEUR 5 COMMUNES.....	38
4.2.1	PERFORMANCE DU RESEAU (période d'extraction des données).....	38
4.3	ANCIEN SECTEUR PLONEOUR-LANVERN.....	40
4.3.1	PERFORMANCE DU RESEAU.....	40
4.4	TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE.....	42
4.4.1	QUALITE DE L'EAU.....	42
4.4.2	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU.....	47
4.4.3	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU.....	47

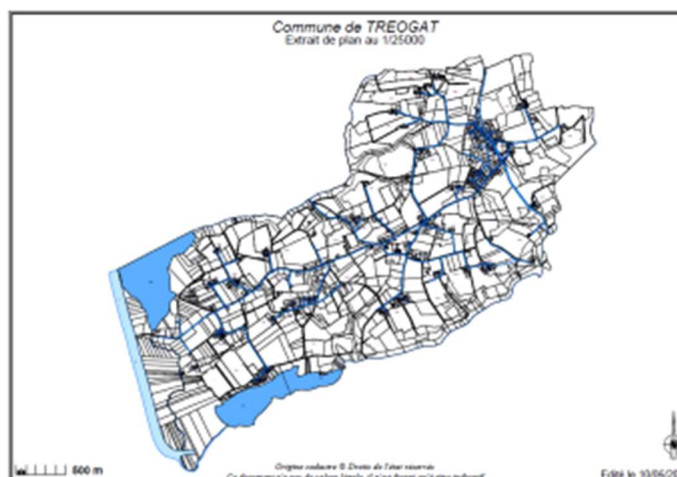
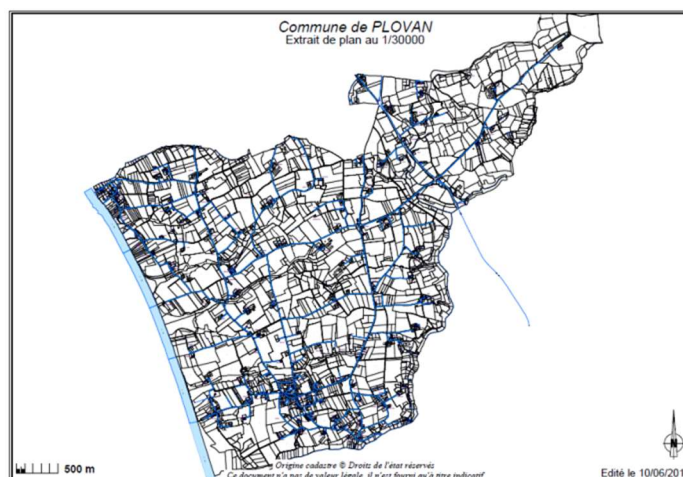
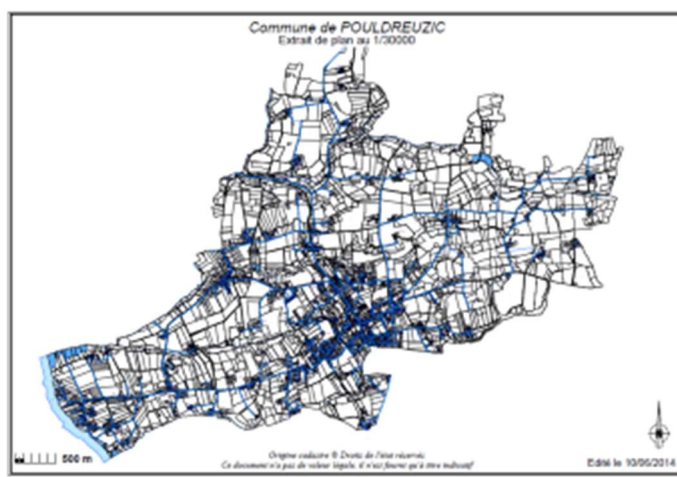
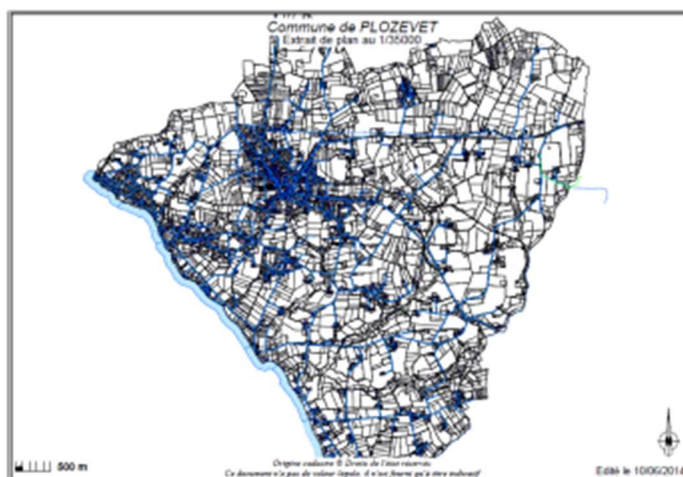
4.4.4	PERFORMANCE DU RESEAU (période d'extraction des données)	48
4.4.5	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	50
5	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....	50
5.1	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE 2022	50
5.2	ÉTAT DE LA DETTE.....	52
5.2.1	Ancien Secteur Saint Ronan :.....	52
5.2.2	ANCIEN SECTEUR 5 COMMUNES.....	52
5.2.3	ANCIEN SECTEUR PLONEOUR-LANVERN :.....	52
5.2.4	TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE	52
5.3	AMORTISSEMENT REALISES SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.....	52
5.4	PRESENTATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX PRESENTE A L'ASSEMBLEE DELIBERANTE LORS DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'ANNEE 2023 (EN ANNEXE LE PROGRAMME 2023 COMPLET)	53
5.5	PRESENTATION DES SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE POUR 2021	55
6	PARTICIPATION AUX FACTURES D'EAU	56
6.1	PRISE EN CHARGE DES DEMANDES DES CCAS.....	56
6.2	DEMANDE DE DEGREVEMENT	56
6.3	BRANCHEMENTS EN CONTENTIEUX.....	57

1 CARACTERISATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

1.1 GESTION DU SERVICE

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la gestion du service public d'eau potable est assurée par la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden. Elle se compose de 10 communes.

1.1.1 Ancien Secteur Saint Ronan

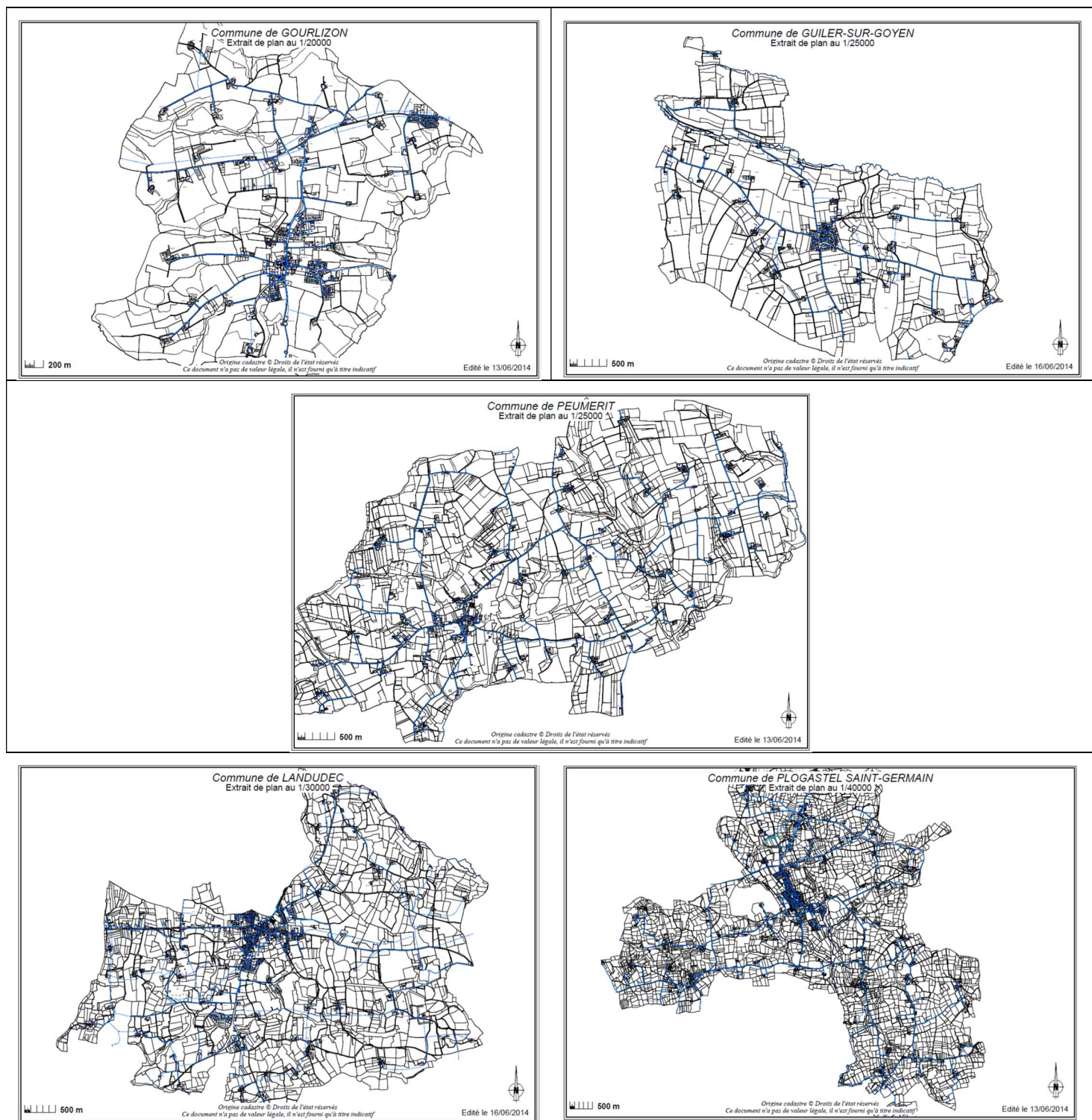


Estimation de la population desservie

Actuellement, environ **6 502** personnes sont desservies par le service public de l'eau potable. Le nombre d'abonnés est de **4 545** au **31.12.2022**.

	Plovan	Plozévet	Pouldreuzic	Tréogat
Population desservie	703	3 015	2 200	584
Nombre d'abonnés	562	2 279	1 361	343

1.1.2 Ancien Secteur 5 Communes

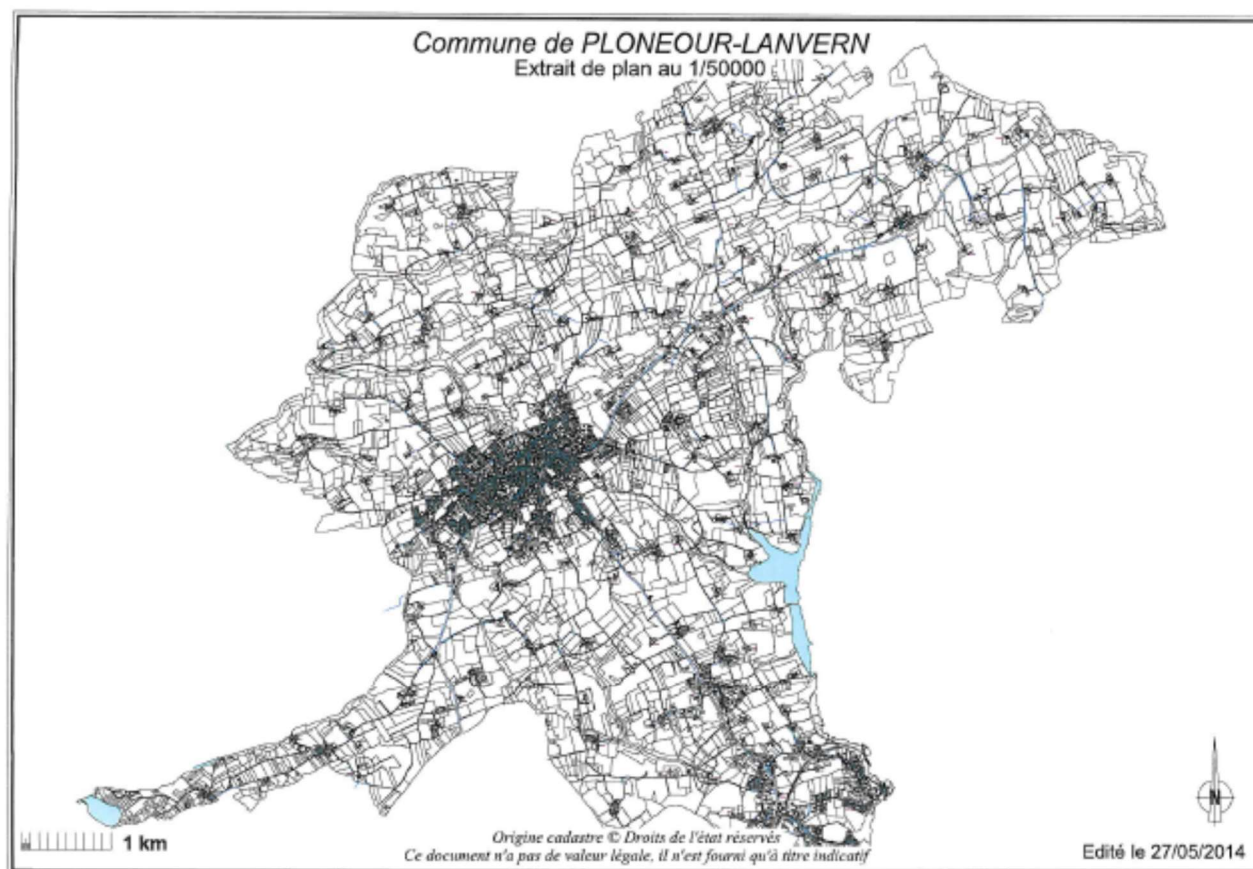


Estimation de la population desservie

Actuellement, environ **5 912** personnes sont desservies par le service public de l'eau potable. Le nombre d'abonné est de **3 096** au **31.12.2022**.

	Landudec	Guiler	Gourlizon	Peumerit	Plogastel
Population desservie	1 529	533	935	883	2 032
Nombre d'abonnés	767	285	469	482	1 093

1.1.3 Ancien secteur **PLONEOUR-LANVERN**



Estimation de la population desservie

Actuellement, environ 6 485 personnes sont desservies par le service public de l'eau potable. Le nombre d'abonnés est de **3 484** au **31.12.2022**.

1.1.4 **Saint-Jean de Trolimon**

Actuellement, le nombre de client est de 2 au 31.12.2022.

1.1.5 Territoire communautaire

Estimation de la population totale desservie :

Actuellement, c'est de l'ordre de **18 899** personnes (DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2023 – millésimée 2020)) qui sont desservies par la communauté de communes. Le nombre d'abonnés est de **11 127** au **31.12.2022**.

	Population desservie	Nombre d'abonnés
Gourlizon	935	469
Guiler	533	285
Landudec	1 529	767
Peumerit	883	482
Plogastel	2 032	1 093
Ploneour	6 485	3 484
Plovan	703	562
Plozevet	3 015	2 279
Pouldreuzic	2 200	1 361
Tréogat	584	343
Saint-Jean-Trolimon	-	2

Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société **SAUR France** en vertu d'un contrat ayant pris effet le **1^{er} janvier 2022**. La durée du contrat de délégation de service public est de **9 ans**, à échéance au **31 décembre 2030**.

Prestations assurées dans le cadre du service

Les prestations confiées à la société SAUR France sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	Des branchements
Entretien	De l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	- Des branchements, des canalisations < 12m - Des clôtures < 10m, - Des compteurs, - Des branchements, - Des équipements électromécaniques, - Des ouvrages de traitement, - Peintures extérieures des ouvrages de génie civil sur une surface inférieure à 10m², - Réfection localisée des revêtements, enduits d'étanchéité, des toitures et de la voirie sur une surface inférieure à 10m², - Remplacement de caillebotis, des gardes corps, sur une longueur inférieure à 10m.

Conventions d'import ou d'export

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée
Convention d'import et d'export	CCPBS	15/02/2022 – 31/12/2030		
Convention d'import et d'export	DZCO	20/03/2023 - 31/12/2023		
Convention d'export	MAHALON	27/04/2022 - 31/12/2030		

1.2 INTERLOCUTEURS

- Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden
 Madame la Présidente de la communauté de communes Josiane KERLOC'H
 2A, rue de la Mer
 29710 POULDREUZIC
 Téléphone : 02.98.54.49.04
- SAUR
 Monsieur le Directeur Régional Emmanuel DURAND
 ZA Sequer Nevez
 Rue Pierre Teilhard De Chardin
 29120 PONT L'ABBE
 Téléphone : 02.77.62.40.00

2 INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 CONSTITUTION DE L'EXPLOITATION

2.1.1 Ancien Secteur Saint Ronan

- RESSOURCES

Localisation	Type de construction	Télégestion	Capacité	Observations
Saint Ronan	Captage	Oui	75 m³/h	Arrêtés préfectoraux : - 13 mars 1996 - 26 août 1999 - 22 février 2018
Kerlosquet	Forage	Oui	60 m³/h	Arrêté préfectoral : - 22 février 2018

L'animation agricole lancée en 2018 s'est poursuivie au cours de l'année. Un travail de sensibilisation sur l'usage des produits phytosanitaires a été réalisé et un bilan des usages produit par la Chambre d'agriculture de Bretagne.
Pas de travaux réalisés en 2022

- PRODUCTION

Localisation	Type de traitement	Télégestion	Capacité	Observations
Kerlaeron	Reminéralisation – 2 filtres	Oui	75 m³/h	Renouvellement en 2013
Kerlaeron	Traitement des métabolites	Oui	20 m³/h	Mise en service en 2021

Travaux réalisés en 2022 :

- Renouvellement du charbon actif en grain sur l'usine de production de Kerlaeron en mars (après une mise en service du process en juillet 2021)



- STOCKAGE ET SUPPRESSION

Localisation	Nombre	Type de construction	Télégestion	Capacité	Observations
Réservoir de Kerlaeron	1	Sur tour	Oui	500 m ³	Réhabilitation complète 2015 - 2016
Réservoir de Kerlaeron	1	Au sol	Oui	1000 m ³	Télésurveillance 2018
Surpression Menez Kerguelen	1	/	Oui	10 m ³ /h 20 HMT en mCE	

Pas de travaux en 2022

- TRAITEMENT SUR RESEAU

Localisation	Type de traitement	Télégestion	Observations
Chloration Kervriec	Désinfection - chloration	Oui	Analyseur de chlore et télésurveillance 2020
Chloration Pencleuziou	Désinfection - chloration	Oui	
Chloration Kerlaeron	Désinfection - chloration	Oui	

Pas de travaux en 2022.

- EQUIPEMENT DU RESEAU

Désignation	Nombre
Bornes de puisage	4
Boîte à boues	8
Clapet	3
Compteur	14
Défense incendie	255
Plaque d'extrémité	5
Régulateur / Réducteur	14
Vanne / Robinet	1 307
Ventouse	111
Vidange / Purge	583

- INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

Le délégataire gère la cartographie du réseau et intègre régulièrement les modifications réalisées. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable est de **110 sur 120** (arrêté du 2 décembre 2013).

2.1.2 Ancien Secteur 5 Communes

- RESSOURCES

Localisation	Type de construction	Télégestion	Capacité	Observations
Saint Avé	Captage	Oui	30 m³/h 720 m³/jour 262 000 m³/an	Arrêté préfectoral du 14/04/2006
Ty Névez Scuiller	Forage	Oui	20 m³/h 480 m³/jour 175 200 m³/an	Reprise et approfondissement du forage en 2017
Captage de Kergamet	Captage	Oui	35 m³/h	Arrêté préfectoral du 19/07/1995
Kergamet – forage F1	Forage	Oui	18 m³/h	
Kergamet – forage F2	Forage	Oui	5 m³/h	

Le débit maximum annuel pouvant être prélevé pour l'ensemble des ouvrages, le captage de Saint Avé et le forage de Ty Nevez Scuiller, ne pourra pas excéder 330 000 m³/an.

Le captage de Kergamet figurant dans la liste des captages prioritaires du SDAGE : extrait du rapport de présentation de la DDTM – Délimitation de l'aire d'alimentation du captage de Kergamet sur le territoire de la commune de Landudec ;

« Le captage de Kergamet figurant dans la liste des captages prioritaires de la disposition 6C-1 du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), toutes les conditions se trouvent réunies pour faire reconnaître la délimitation de son aire d'alimentation qui constitue une zone visée à l'article R.212-14 du code de l'environnement, sur laquelle existe un objectif de réduction des traitements de potabilisation par la mise en place de mesures préventives et correctives de réduction des polluants dans les eaux brutes potabilisées.

Le diagnostic des pressions qui devra ensuite être entrepris par la collectivité gestionnaire à l'intérieur de ce périmètre, permettra de vérifier la nécessité ou pas de mise en place d'un plan d'actions correctives ou préventives par le biais des programmes d'action dans les formes prévues par les articles R.114-1 à R.114-10 du code rural et de la pêche maritime. Le programme d'action pourrait tout à faire s'inscrire dans une démarche territoriale contractuelle locale tel que le contrat de territoire Ouest Cornouaille. »

Deux bureaux d'études sont retenus pour nous accompagner sur ce travail. ANTEA réalise :

- Un diagnostic complet des ouvrages de Kergamet
- Elabore le diagnostic multi-pressions et construit le programme d'action

SCE :

- Détermine pour chaque exploitant et sur chaque parcelle, les risques éventuels pour la qualité de l'eau

Pas de travaux réalisés en 2022.

- PRODUCTION

Localisation	Type de traitement	Télégestion	Capacité	Observations
Saint Avé	Reminéralisation – 2 filtres	Oui	50 m³/h 1000 m³/jour	Mise en service en 1997
Kergamet	Reminéralisation – 2 filtres	Oui	60 m³/h 1200 m³/jour	Mise en service en 2011

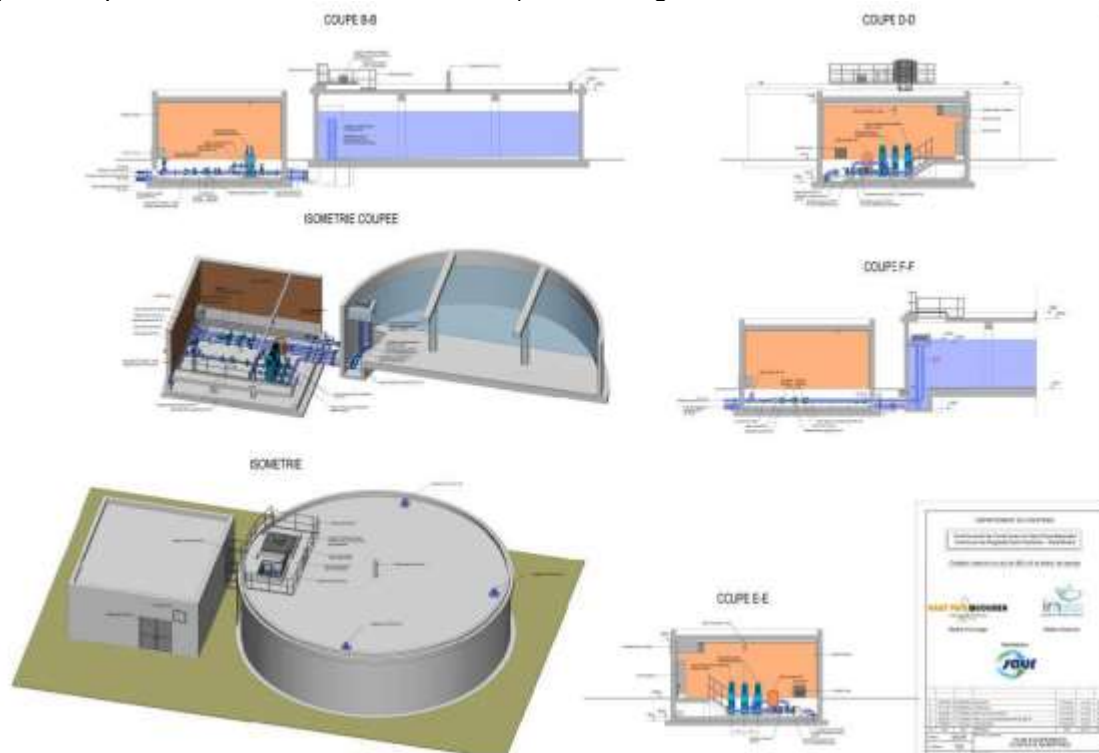
Travaux réalisés en 2022 :

- Kergamet :
 - o Ravèlement façade du bâtiment de la station de Kergamet
- STOCKAGE ET SURPRESSION

Localisation	Nombre	Type de construction	Télégestion	Capacité	Observations
Surpression Kerandoaré	1	/	Oui	25 m³/h 0 HMT en mCE	
Réservoir Kerandoaré	1	Au sol	Oui	200 m³	
Surpression Menez Kerveyen	1	/	Oui	6 m³/h 50 HMT en mCE	Remplacement pompe 1 en 2019
Réservoir Landudec	1	Sur tour	Oui	200 m³	Remplacement de la porte en 2018
Surpression Landudec	1	/	Oui	1 * 60 m³/h + 2 * 20 m³/h	Pompe 60 m³/h installée en 2018

Travaux réalisés en 2022 :

- Construction du réservoir de Kerandouaré de 400 m³ avec groupe de suppression - mise en service - réceptionné en juillet 2022
- Réhabilitation du réservoir de Landudec (groupe de pompage à l'usine de Kergamet utilisé en mode suppression pendant toute la durée des travaux) – démarrage en février et remise en service le 13 juillet 2022.



Réservoir de Kerandoaré

- TRAITEMENT SUR RESEAU

Localisation	Type de traitement	Télégestion	Observations
Chloration Kerveyen	Menez Désinfection - chloration	Oui	Remplacement de la pompe doseuse, de l'analyseur de chlore et du débitmètre en 2019

Pas de travaux en 2022

- EQUIPEMENT DU RESEAU

Désignation	Nombre
Borne de puisage	3
Boîte à boues	7
Clapet	8
Compteur	26
Défense incendie	85
Régulateur / Réducteur	18
Vanne / Robinet	1130
Ventouse	111
Vidange / Purge	440

- INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PARIMONIALE DES RESEAUX

Le délégataire gère la cartographie du réseau et intègre régulièrement les modifications réalisées. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable est de **110 sur 120** (arrêté du 2 décembre 2013).

2.1.3 Ancien secteur PLONEOUR-LANVERN

- RESSOURCES

La Commune de Plonéour Lanvern n'a pas de ressource propre mais achète de l'eau à la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud.

Une convention pour la fourniture d'eau a été passée pour l'année 2021. Une nouvelle convention a été signée en fin d'année 2021 pour les 9 prochaines années

Il est possible d'importer de l'eau de la ressource de Saint-Avé via le réseau de Peumerit, mais cette importation n'a pas été utilisée en 2022.

Pour mémoire des travaux d'interconnexion permettent également d'alimenter les Communes de Plovan et Tréogat en cas de besoin par l'eau provenant de la CCPBS.

- STOCKAGE ET SURPRESSION

Localisation	Nombre	Type de construction	Télégestion	Capacité	Observations
Réservoir de Croas Ar Bleon	1	Sur tour	Oui	2*250 m ³	Réhabilitation complète en 2013

Suppression de Croas Ar Bleon	1	/	Oui	120 m ³ /h 30 HMT en mCE	Pose d'une clôture en 2017
Bâche suppression de Kerlavar	1	Semi enterré	Oui	400 m ³	Pose d'une clôture en 2017
Suppression de Kerlavar	1	/	Oui	60 m ³ /h 70 HMT en mCE	Mise en place d'un inverseur de source en 2018
Bâche suppression de Créach Calvic	1	Au sol	Oui	50 m ³	Pose d'une clôture en 2017
Suppression de Créach Calvic	1	/	Oui	60 m ³ /h 56 HMT en mCE	Pose d'une clôture en 2017
Réservoir au sol de Kerguivien	1	Au sol	Oui	400 m ³	Mise en service en 2021
Suppression de Kerguivien	1	/	Oui	120 m ³ /h	Mise en service en 2021

Sécurisation de l'alimentation de Plonéour-Lanvern :

- Amélioration des conditions d'interconnexion entre Moriou en Pouldreuzic et Pencleuziou à Plovan, et pose d'une conduite de refoulement reliant le nouveau réservoir et le château d'eau de Plonéour Lanvern. Travaux réalisés et en service en 2020.
- Création d'une bâche au sol et la suppression associée au lieu-dit Kerguivien en Plonéour Lanvern, en service au début de l'année 2021.

Pas de travaux en 2022.



Réservoir de Kerguivien

- TRAITEMENT SUR RESEAU

Localisation	Type de traitement	Télégestion	Observations
Suppression de Créach Calvic	Désinfection - chloration	Oui	
Suppression de Kerlavar	Désinfection - chloration	Oui	
Chloration de Quelordan	Désinfection - chloration	Oui	2019 renouvellement pompe doseuse + analyseur de chlore
Chloration Kerguivien	Désinfection - chloration	Oui	

Pas de travaux en 2022.

- EQUIPEMENT DU RESEAU

Désignation	Nombre
Borne puisage	2
Compteur	10
Défense incendie	130
Plaque d'extrémité	9
Régulateur / Réducteur	4
Vanne / Robinet	980
Ventouse	59
Vidange / Purge	364

- INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

Le délégataire gère la cartographie du réseau et intègre régulièrement les modifications réalisées. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable est de **110 sur 120** (arrêté du 2 décembre 2013).

2.2 RESSOURCES EN EAU

2.2.1 Ancien Secteur Saint Ronan

- POINTS DE PRELEVEMENT (*volumes relatifs à l'année civile*)

Ouvrage	Débit nominal m ³ /h	Prélèvement 2020 m ³	Prélèvement 2021 m ³	Prélèvement 2022 m ³	Variation N/N-1
Captage de Saint Ronan	75	369 257	333 671	343 326	2,9%
Forage Kerlosquet	60	3 353	35 782	44 145	23,4%
Total des prélèvements m³		372 610	369 453	387 471	4,9%

- PRODUCTION D'EAU (*volumes relatifs à l'année civile*)

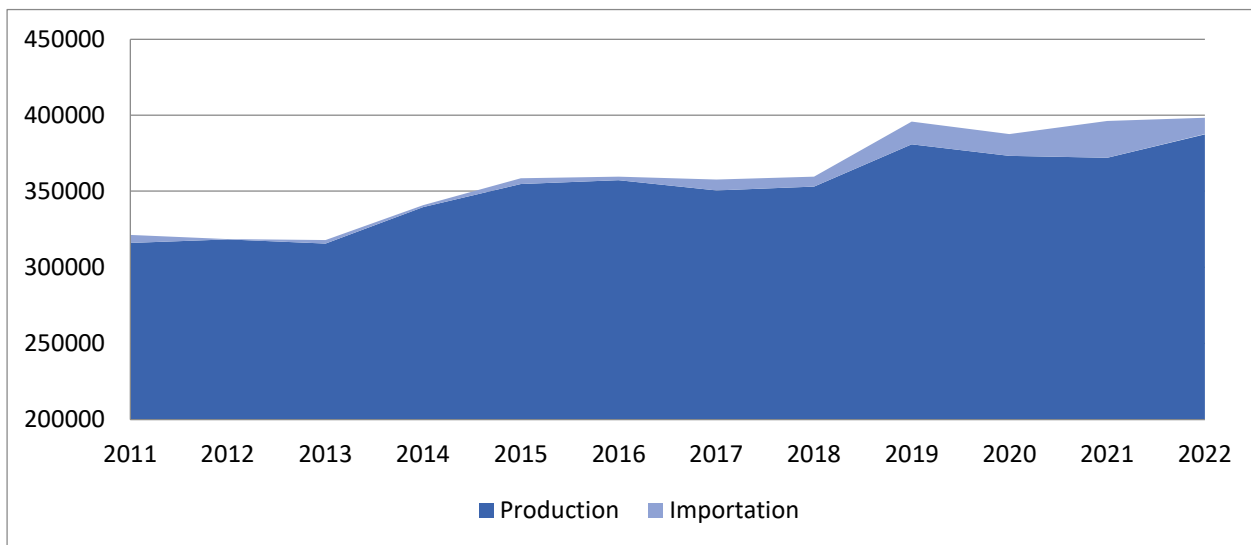
Ouvrage	2020 – m ³	2021 – m ³	2022 – m ³	Variation N/N-1
Kerlaeron	373 295	371 926	387 471	4%

- IMPORTATIONS D'EAU (*volumes relatifs à l'année civile*)

Import depuis	Importé en 2020 – m ³	Importé en 2021 – m ³	Importé en 2022 – m ³	Variation N/N-1
Commune de Landudec – Kergamet interconnexion	13 197	12 171	8 234	-32,3%

Commune de Landudec – Kergamet Kerfruc	974	3 595	2 678	-25,5%
Commune de Peumerit – Saint Avé	0	0	0	-
Commune de Plonéour-Lanvern	0	8 468	48 467	472,9%
Total	14 171	24 234	59 379	145,0%

- EVOLUTION DES VOLUMES D'EAU POTABLE PRODUITS ET IMPORTES (m³) (*volumes relatifs à l'année civile*)



2.2.2 Ancien Secteur 5 Communes

- POINTS DE PRELEVEMENT (*volumes relatifs à l'année civile*)

Ouvrage	Débit nominal m³/h	Prélèvement 2020 m³	Prélèvement 2021 m³	Prélèvement 2022 m³	Variation N/N-1
Captage Saint Avé	30	203 509	204 423	183 837	-10%
Forage Ty Névez Scuiller	12	65 174	70 921	57 382	-19%
Total du site		268 683	275 344	241 219	-12%
Captage Kergamet	35	66 324*	81 744	73 408	-10%
Forage F1	18	14 891	62 918	24 121	-62%
Forage F2	5	9 962	7 279	1 931	-73%
Total du site		91 177	151 941	99 460	-35%
Total des prélèvements m³		428 456	427 285	340 679	-20%

* En 2020 sous-évaluation du volume prélevé au niveau du captage de Kergamet

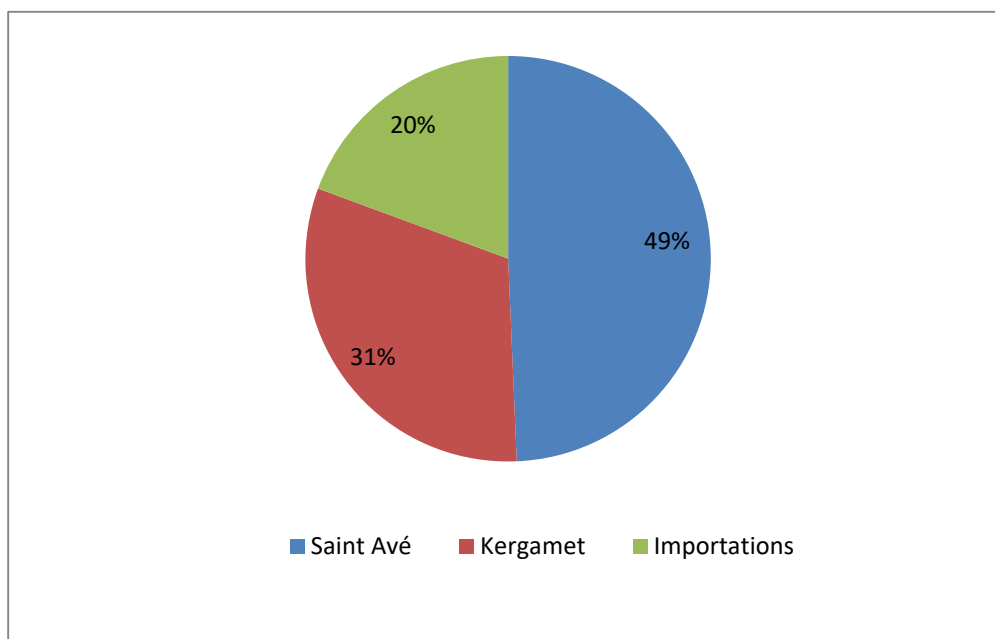
- PRODUCTIONS D'EAU (*volumes relatifs à l'année civile*)

Ouvrage	2020 – m ³	2021 – m ³	2022 – m ³	Variation N/N-1
Saint Avé	274 637	271 293	249 825	-8%
Kergamet	149 446	149 970	158 560	6%
Totalité du territoire	424 083	421 263	408 385	-3%

- IMPORTATIONS D'EAU (*volumes relatifs à l'année civile*)

Import depuis	Importé en 2020 – m ³	Importé en 2021 – m ³	Importé en 2022 – m ³	Variation N/N-1
Douarnenez Communauté	76 361	73 953	96 902	31 %
Saint Ronan	1 466	2 319	1 209	-48 %
Totalité du territoire	77 287	76 272	98 111	29 %

- REPARTITION DES VOLUMES D'EAU POTABLE PRODUITS ET IMPORTES (m³)



2.2.3 Ancien Secteur PLONEOUR-LANVERN

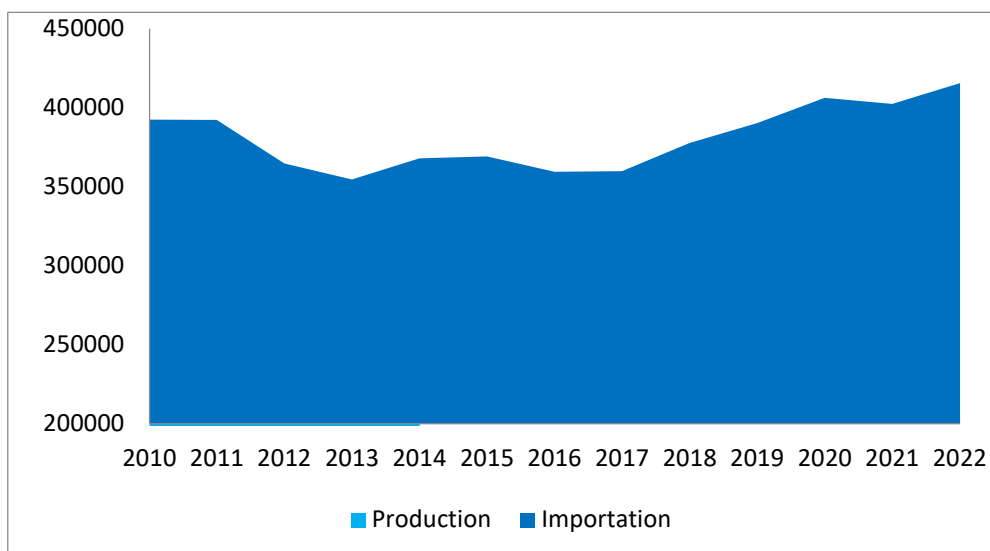
- POINTS DE PRELEVEMENT (*volumes relatifs à l'année civile*)

La Commune de Plonéour Lanvern est alimentée par la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud qui produit à l'**usine de Bringall** l'eau potable à partir de la **réserve du Moulin Neuf** (eau de surface).

- IMPORTATIONS D'EAU (*volumes relatifs à l'année civile*)

Import depuis	Importé en 2020 – m ³	Importé en 2021 – m ³	Importé en 2022 – m ³	Variation N/N-1
Com. Com. Pays Bigouden Sud	406 167	402 134	415 465	3%
5 communes	0	0	0	

- EVOLUTION DES VOLUMES D'EAU POTABLE PRODUITS ET IMPORTES (m³) (*volumes relatifs à l'année civile*)



2.2.4 Territoire communautaire

- POINTS DE PRELEVEMENT (*volumes relatifs à l'année civile*)

Ouvrage	Débit nominal m ³ /h	Prélèvement 2020 m ³	Prélèvement 2021 m ³	Prélèvement 2022 m ³	Variation N/N-1
Ancien Secteur Saint Ronan					
Captage de Saint Ronan	75	369 257	333 671	343 326	2,9%
Forage Kerlosquet	60	3 353	35 782	44 145	23,4%
Total du secteur m³		372 610	369 453	387 471	4,9%
Ancien Secteur 5 Communes					
Captage Saint Avé	30	203 509	204 423	183 837	-10%
Forage Ty Névez Sculler	12	65 174	70 921	57 382	-19%
<i>Total du site</i>		268 683	275 344	241 219	-12%
Captage Kergamet	35	66 324*	81 744	73 408	-10%
Forage F1	18	14 891	62 918	24 121	-62%
Forage F2	5	9 962	7 279	1 931	-73%
<i>Total du site</i>		91 177	151 941	99 460	-35%
Total du secteur m³		428 456	427 285	340 679	-20%
Ancien Secteur PLONEOUR-LANVERN					
Plonéour Lanvern		0	0	0	-
Territoire communautaire					
Total des prélèvements m³		801 066	796 738	728 150*	-8,61%

- PRODUCTION D'EAU (*volumes relatifs à l'année civile*)

Ouvrage	2020 – m ³	2021 – m ³	2022 – m ³	Variation N/N-1
Ancien Secteur 5 Communes				
Saint Avé	274 637	271 293	249 825	-8%
Kergamet	149 446	149 970	158 560	6%
Totalité du territoire	424 083	421 263	408 385	-3%
Ancien Secteur Saint Ronan				
Kerlaeron	373 295	371 926	387 471	4%
Ancien Secteur PLONEOUR-LANVERN				
Plonéour Lanvern	0	0	0	-
Territoire communautaire				
Total de la production	797 378	793 189	795 856*	0,34%

*Le volume prélevé dans le puits de rabattement n'est pas équipé de comptage et explique donc cette différence de 67 039 m³.

- IMPORTATIONS D'EAU (volumes relatifs à l'année civile)

Import depuis	Importé en 2020 – m ³	Importé en 2021 – m ³	Importé en 2022 – m ³	Variation N/N-1
Ancien Secteur Saint Ronan				
Commune de Landudec – Kergamet interconnexion	13 197	12 171	8 234	-32,3%
Commune de Landudec – Kergamet Kerfruc	974	3 595	2 678	-25,5%
Commune de Peumerit – Saint Avé*	0	0	0	-
Commune de Plonéour-Lanvern*	0	8 468	48 467	472,9%
Totalité du secteur	14 171	24 234	59 379	145,0%
Ancien Secteur 5 Communes				
Douarnenez Communauté	76 361	73 953	96 902	31 %
Saint Ronan*	1 466	2 319	1 209	-48 %
Totalité du secteur	77 287	76 272	98 111	29 %
Ancien Secteur PLONEOUR-LANVERN				
Com. Com. Pays Bigouden Sud	406 167	402 134	415 465	3%
5 communes*	0	0	0	-
Totalité du secteur	406 167	402 134	415 465	3%
Territoire communautaire				
Total des importations d'eau (hors transferts internes)	496 699	491 853	523 279	6,39%

*échanges internes entre secteurs du territoire communautaire

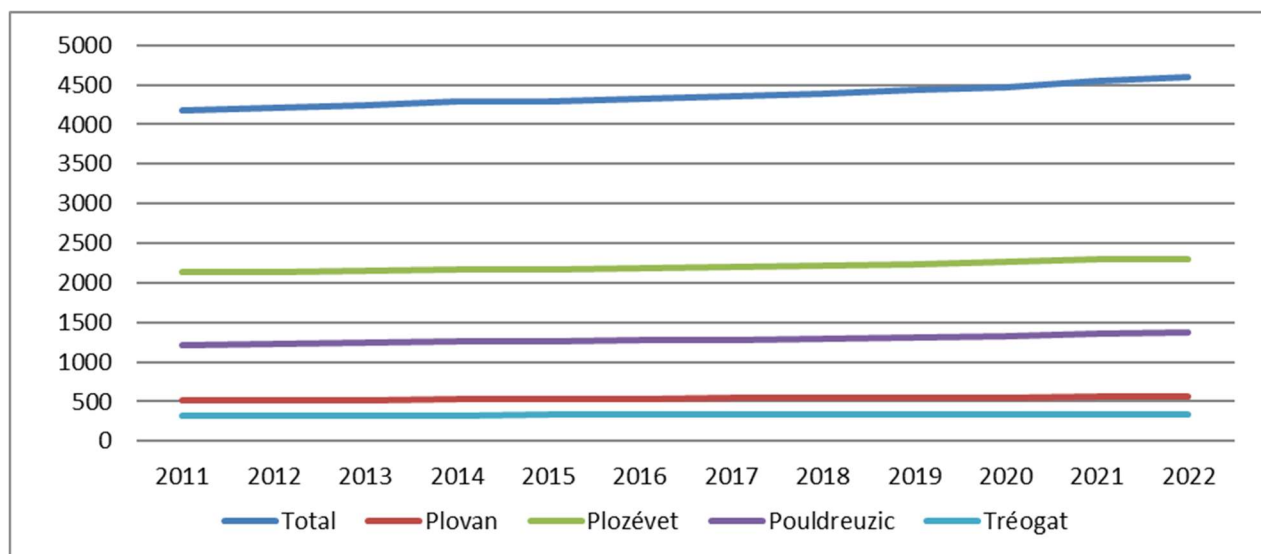
2.3 NOMBRE D'ABONNEMENTS

2.3.1 Ancien Secteur Saint Ronan

Abonnements	2020	2021	2022	Variation N/N-1
Nombre de branchements domestiques	4 429	4 547	4 596	1,08 %
Nombre de branchements non domestiques	0	0	0	-
Nombre total de branchements	4 429	4 547	4 596	1,08 %
Nombre total d'abonnements	4 474	4 547	4 545	- 3,40 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du code de l'environnement.

- EVOLUTION DU NOMBRE TOTAL DES BRANCHEMENTS

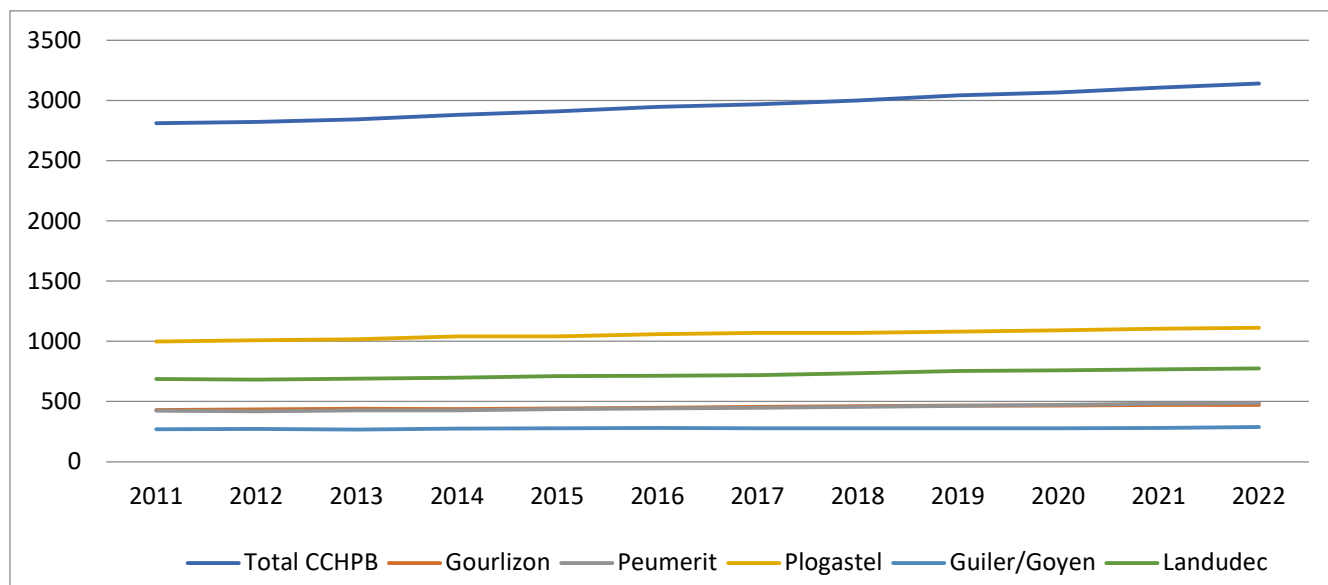


2.3.2 Ancien Secteur 5 Communes

Abonnements	2020	2021	2022	Variation N/N-1
Nombre de branchements domestiques	3 065	3 107	3 141	+ 1,37 %
Nombre de non branchements domestiques	0	0	0	/
Nombre total de branchements	3 065	3 107	3141	+ 1,37 %
Nombre total d'abonnements	3 006	3 060	3 096	1,18%

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du code de l'environnement.

- EVOLUTION DU NOMBRE TOTAL DE BRANCHEMENTS

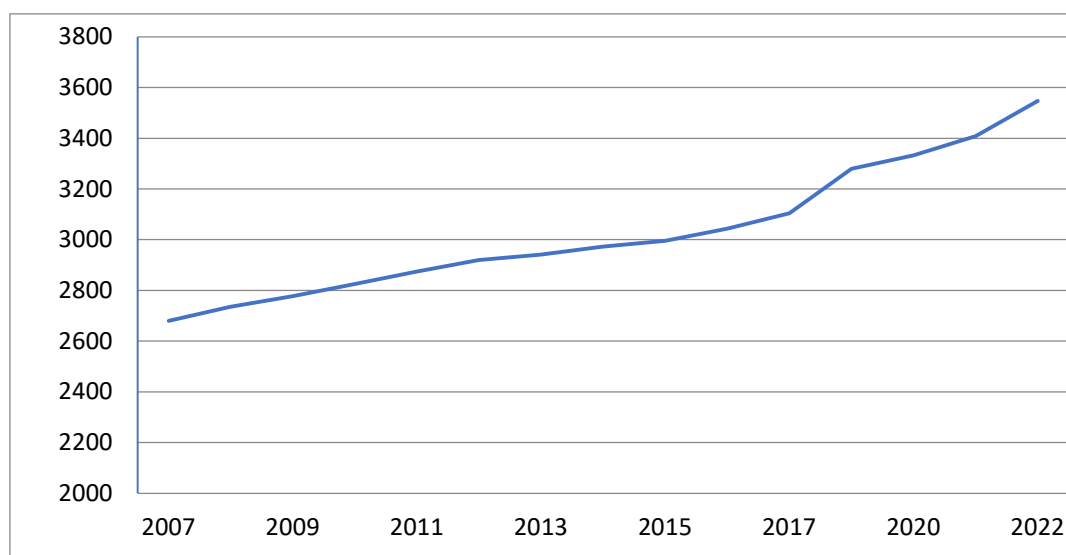


2.3.3 Ancien secteur PLONEOUR-LANVERN

Abonnements	2020	2021	2022	Variation N/N-1
Nombre total de branchements	3 333	3 408	3 548	4,11%
Nombre total d'abonnements	3 261	3 347	3 484	4,09%

Les abonnées domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du code de l'environnement.

- EVOLUTION DU NOMBRE TOTAL DE BRANCHEMENTS



2.3.4 Territoire communautaire

Abonnements	2020	2021	2022	Variation N/N-1
Ancien Secteur Saint Ronan	4 474	4 547	4 545	- 3,40 %
Ancien Secteur 5 Communes	3 006	3 060	3 096	1,18%
Ancien Secteur PLONEOUR-LANVERN	3 261	3 347	3 484	4,09%
SAINT-JEAN-TROLIMON	0	0	2	-
Nombre total d'abonnements	10 741	10 954	11 127	1,58%

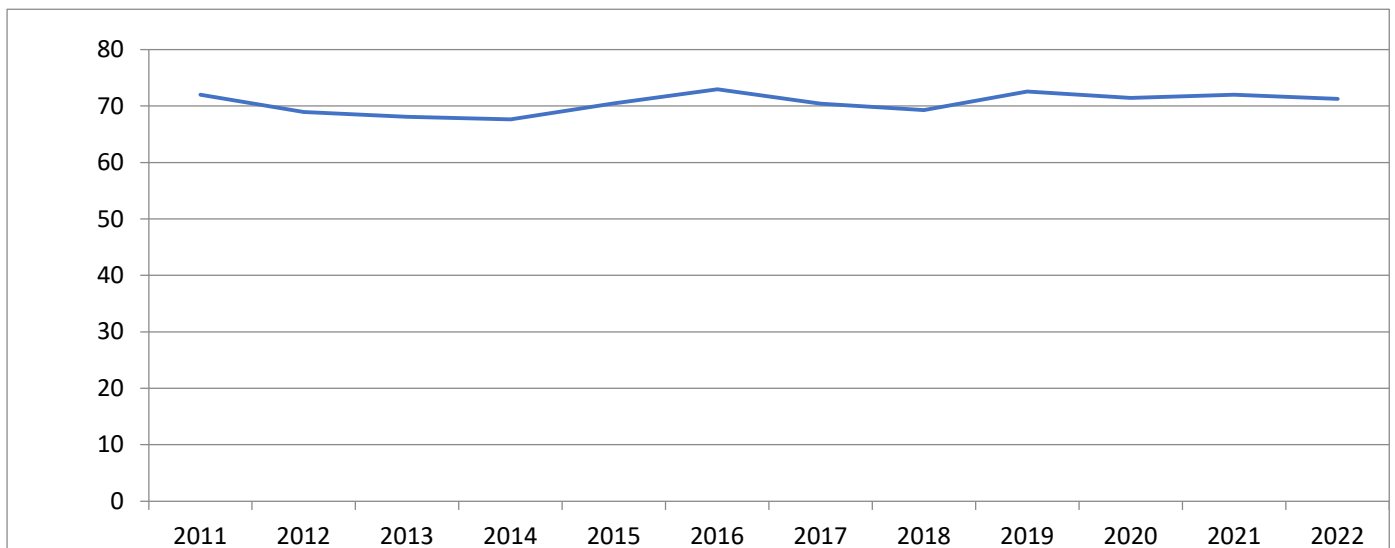
2.4 VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS (PERIODE DE RELEVÉ RAMENÉE A 365 JOURS (M3))

2.4.1 Ancien Secteur Saint Ronan

Volumes (m ³)	2020	2021	2022	Variation N/N-1
Volume produit	373 201	372 447	369 654	-0,75 %
Volume importé	14 181	24 002	30 446	26,85 %
Volume exporté	1 534	2 562	1 253	-51,09 %
Volume mis en distribution	380 916	393 887	398 847	1,26 %
Volume total vendu aux abonnés	319 477	327 295	327 802	0,15 %

La consommation moyenne par abonnement est de : **72,1 m³ par an**

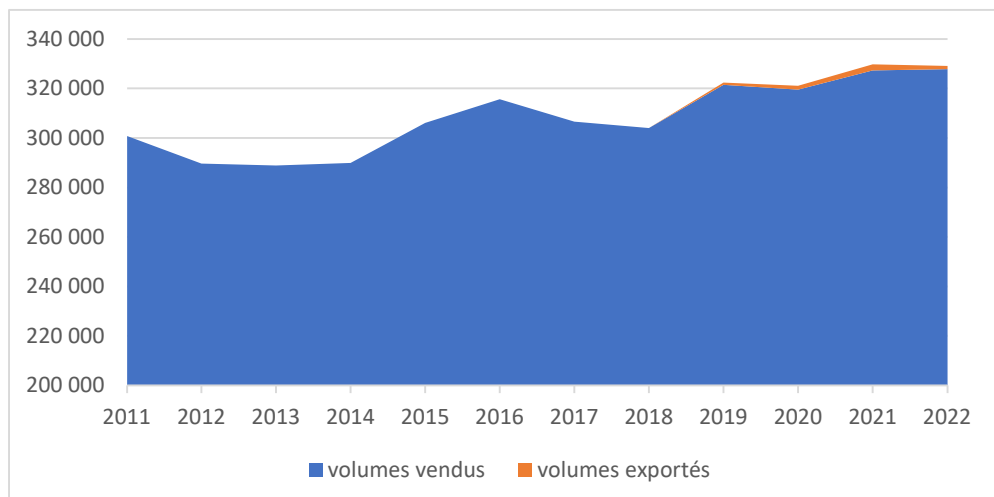
- EVOLUTION DE LA CONSOMMATION PAR BRANCHEMENT



- DETAIL DES EXPORTATIONS D'EAU

Export vers	Exporté en 2020 (m ³)	Exporté en 2021 (m ³)	Exporté en 2022 (m ³)
Volume total exporté vers Landudec	1 534	2 562	1 253

- EVOLUTION DES VOLUMES VENDUS AUX ABONNES ET EXPORTES (m³)

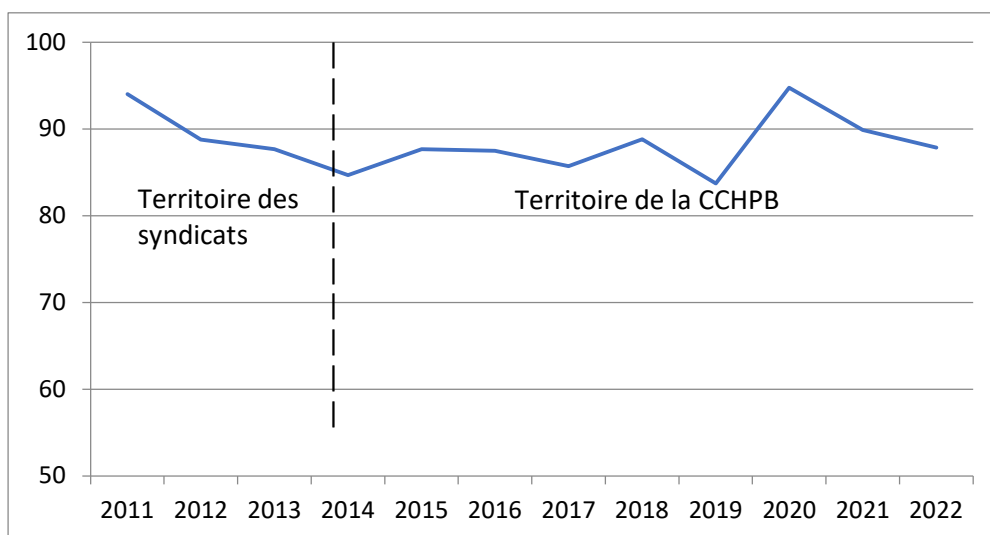


2.4.2 Ancien Secteur 5 Communes

Volumes (m ³)	2020	2021	2022	Variation N/N-1
Volume produit	426 530	436 326	415 406	-4,79%
Volume importé	73 574	72 355	92 304	27,57%
Volume exporté	181 270	195 031	182 747	-6,30%
Volume mis en distribution	318 834	313 650	324 963	3,61%
Volume total vendu aux abonnés	290 404	279 257	275 969	-1,18%

La consommation moyenne par abonnement est de : **89,1 m³ par an**.

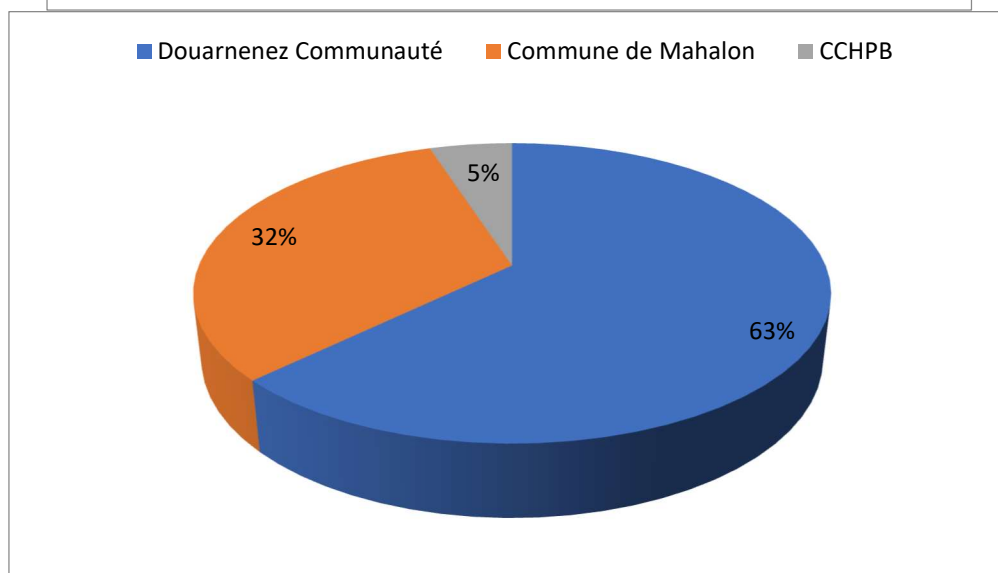
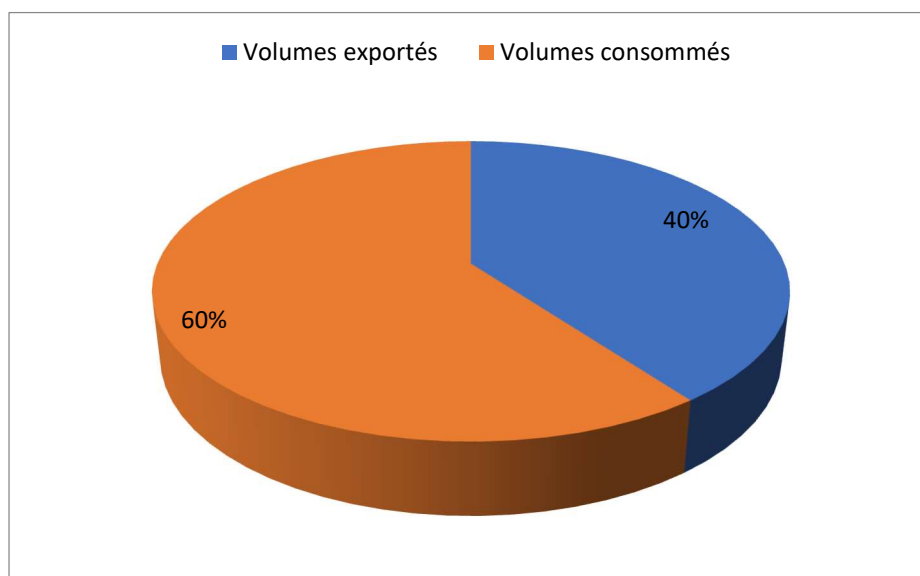
- EVOLUTION DE LA CONSOMMATION PAR BRANCHEMENT



- DETAIL DES EXPORTATIONS D'EAU

Export année civile vers	Exporté en 2020 – m ³	Exporté en 2021 – m ³	Exporté en 2022 – m ³	Variation N/N-1
Douarnenez Communauté (volumes relatifs à l'année civile)	124 532	126 967	103 302	-19%
Commune de Mahalon	50 915	47 352	52 864	12%
CCHPB – Saint Ronan (échange interne)	14 171	15 766	8 234	-48%
Total des volumes relatifs à l'année civile	189 618	190 085	164 400	-13%
Total de la « PERIODE DE RELEVÉ RAMENÉE A 365 JOURS (M3) »	NC	195 031	182 747	-6%

- EVOLUTION DES VOLUMES VENDUS AUX ABONNES ET EXPORTES (m³)

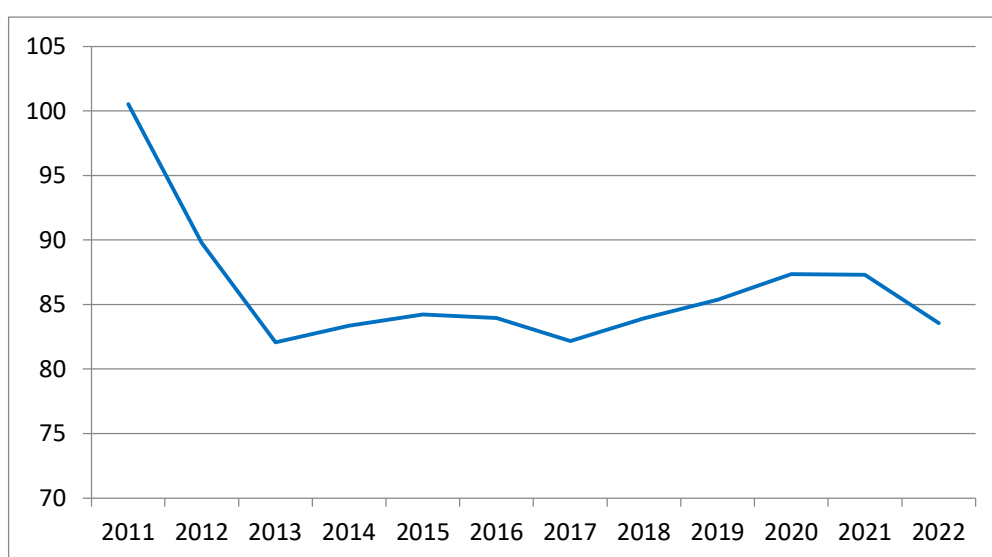


2.4.3 Ancien secteur PLONEOUR-LANVERN

Volumes (m ³)	2020	2021	2022	Variation N/N-1
Volume produit	0	0	0	
Volume importé	400 565	415 459	416 076	0,15 %
Volume exporté	79 343	85 710	90 239	5,28 %
Volume mis en distribution	321 221	329 749	325 837	-1,19 %
Volume total vendu aux abonnés	291 218	297 522	296 513	-0,34 %

La consommation moyenne par abonnement est de : **85,10 m³**.

- EVOLUTION DE LA CONSOMMATION PAR BRANCHEMENT

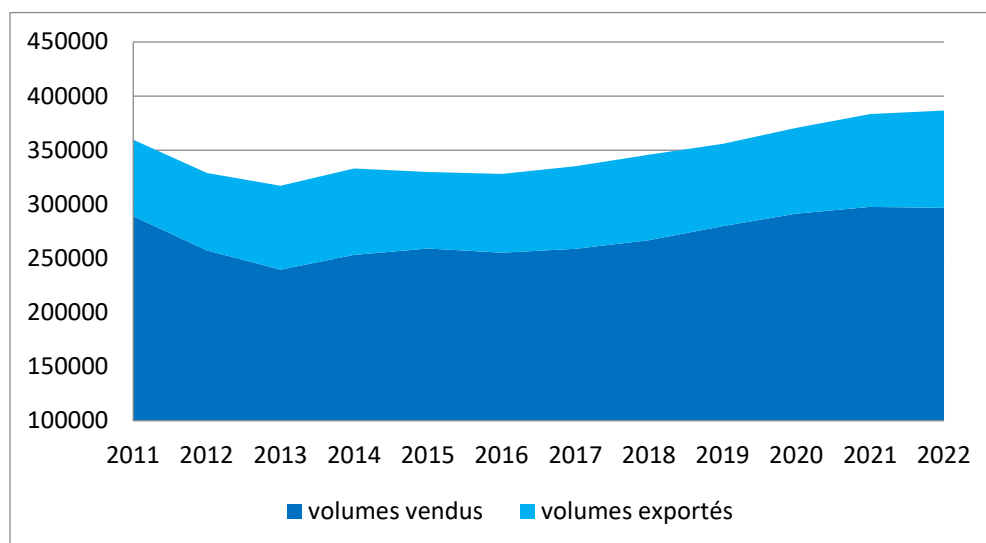


Après plusieurs années de baisse, principalement dû à l'arrêt de l'activité de SAS Phare Ouest Production, la consommation par branchement s'est stabilisée jusqu'en 2017 et a progressé nettement de 2018 à 2020. En 2021, il est observé une stabilisation. Pour 2022, une diminution est observée suite à l'augmentation du nombre de branchements entre 2021 et 2022.

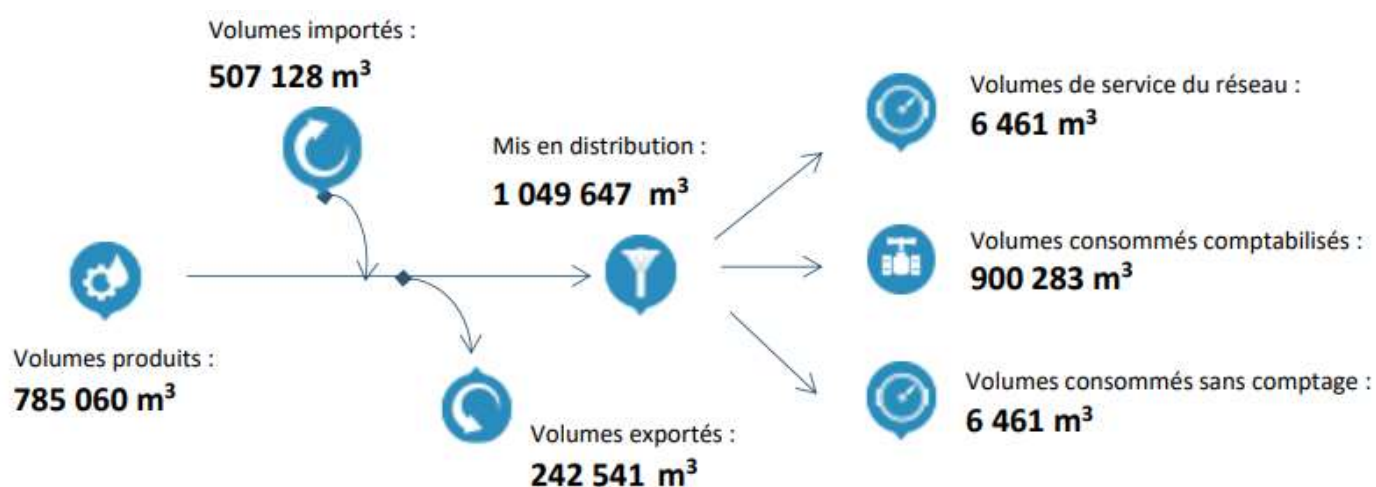
- DETAIL DES EXPORTATIONS D'EAU

Export vers			Exporté en 2020 (m ³)	Exporté en 2021 (m ³)	Exporté en 2022 (m ³)	Variation N/N-1
Com. Bigouden Sud	Com. Pays		79 343	77 242	72 298	-6%
Territoire de Saint Ronan			0	8 468	48 467	472%
Volume total exporté (volumes relatifs à l'année civile)			79 343	85 710	120 765	40%
Volume total exporté (PERIODE DE RELEVÉ RAMENÉE A 365 JOURS (M3))				85 710	90 239	5%

- EVOLUTION DES VOLUMES VENDUS AUX ABONNES ET EXPORTES (m³)



2.4.4 Territoire communautaire



Source : RAD 2022 révisé, SAUR

2.5 LONGUEUR DU RESEAU

2.5.1 Ancien Secteur Saint Ronan

	2020	2021	2022	Variation N/N-1
Linéaire du réseau hors branchements en km	240,0	239,1	239,3	0,07%

2.5.2 Ancien Secteur 5 Communes

	2020	2021	2022	Variation N/N-1
Linéaire du réseau hors branchements en km	240,8	239,1	243,2	1,71%

2.5.3 Ancien secteur PLONEOUR-LANVERN

	2020	2021	2022	Variation N/N-1
Linéaire du réseau hors branchements en km	146,7	149,5	151,3	1,20%

2.5.4 Territoire communautaire

Linéaire du réseau hors branchements	2020	2021	2022	Variation N/N-1
Ancien Secteur Saint Ronan	240,0	239,1	239,3	0,07 %
Ancien Secteur 5 Communes	240,8	239,1	243,2	1,71 %
Ancien Secteur PLONEOUR-LANVERN	146,5	149,5	150,9	0,94 %
SAINT-JEAN-TROLIMON	-	-	0,4	
Total du Linéaire du réseau hors branchements en km	627,3	627,7	633,8	0,96 %

3 TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

3.1 FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
16/10/2014	Décision de faire converger la tarification sur l'ensemble de la Communauté de Communes à l'horizon 2022.
05/10/2015	Tarifs 2016 de l'eau potable
05/10/2015	Avenant / Formule de révision des prix du règlement de service
29/09/2016	Tarifs 2017 de l'eau potable
27/10/2017	Avenant : formule de calcul du rendement pour les achats d'eau + intégration au bordereau des prix de la « Réforme Anti-Endommagement »
27/10/2017	Tarifs 2018 de l'eau potable
26/10/2018	Tarifs 2019 de l'eau potable
04/10/2019	Tarifs 2020 de l'eau potable
08/10/2020	Tarifs 2021 de l'eau potable
25/11/2021	Tarifs 2022 de l'eau potable – fin de la convergence tarifaire
01/01/2022	Nouveau contrat de délégation avec SAUR France, modification des Tarifs
24/11/2022	Tarifs 2023 de l'eau potable

Les tarifs concernant la part de la société SAUR France sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Le service est assujéti à la TVA.

3.2 PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

3.3 LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE

- EVOLUTION DU TARIF DE L'EAU

	Désignation	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023	Variation N/N-1
Part de l'exploitant				
Part fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	25,00	27,28	9,12%
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N°1 (0 à 200 m³)	0,6653	0,7260	
	N°2 (201 à 6000 m³)	0,7323	0,7991	
	N°3 (au-delà de 6001 m³)	0,6653	0,7260	
Part de la collectivité				
Part fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	40,00	41,20	3%
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N°1 (0 à 200 m³)	0,8100	0,8343	
	N°2 (201 à 6000 m³)	0,6800	0,7004	
	N°3 (au-delà de 6001 m³)	0,5600	0,5768	
Redevances et taxes	TVA	5,5 %	5,5 %	-
	Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) [€ HT/m³]	0,0423	0,0423	
	Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	0,3000	0,3000	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- COMPOSANTES DE LA FACTURE D'UN USAGER DE 120 m³

	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023	Variation N/N-1
Exploitant	104,84	114,40	9,12%
Collectivité	137,20	141,32	3%
Préservation des ressources	5,08	5,08	-
Lutte contre la pollution	36,00	36,00	-
TVA	15,57	16,04	3,05%
Total [€ TTC]	298,69	313,12	4,83%

**Variation EXPLOITANT +
COLLECTIVITE (HT)**

+ 4,83 %

Prix 2022 :

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,49 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0025 €/Litre

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 80 m³ : 2,77 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 80 m³ : 0,0028 €/Litre

Prix 2023 :

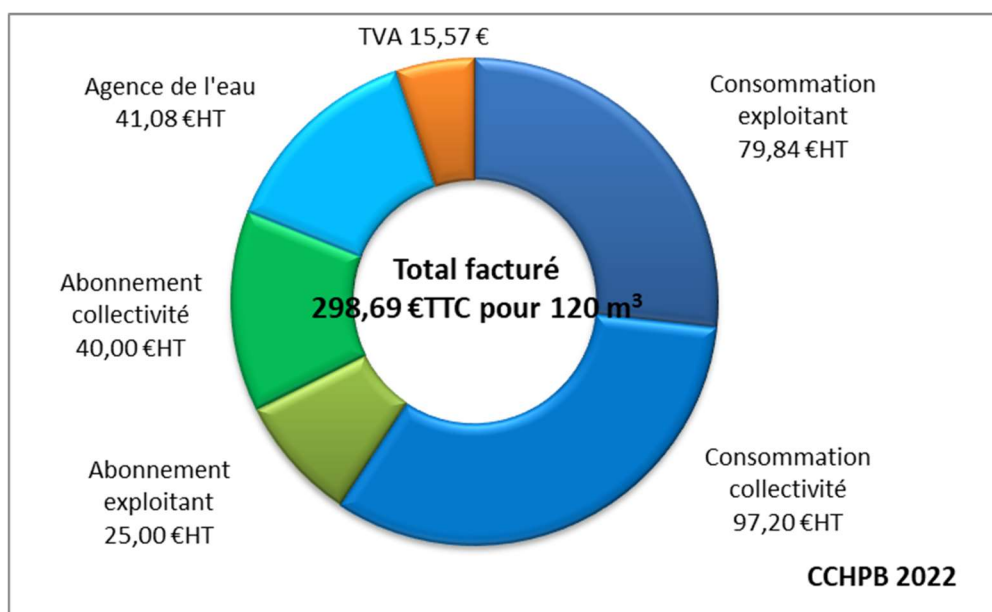
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,61 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0026 €/Litre

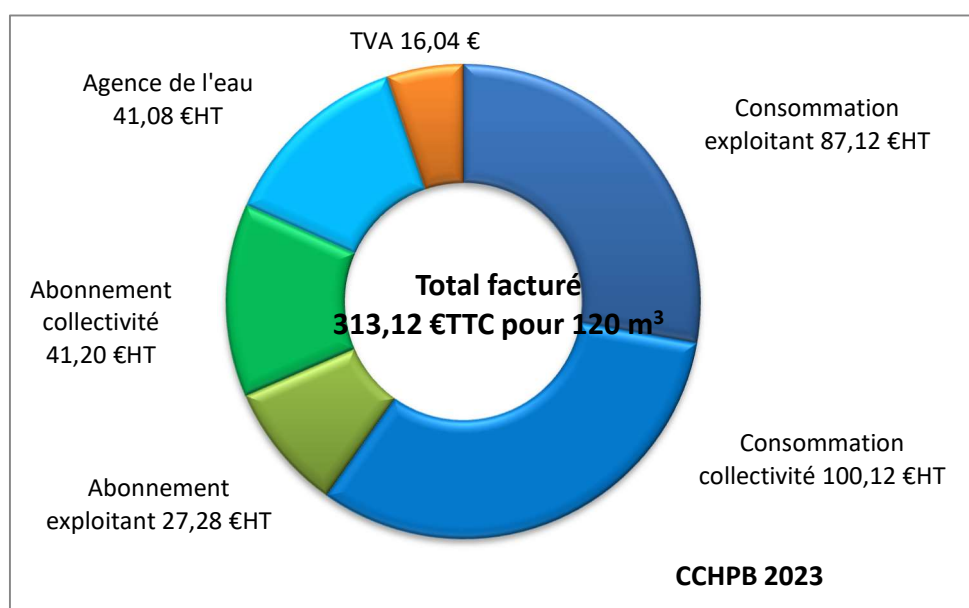
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 80 m³ : 2,91 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 80 m³ : 0,0029 €/Litre

- REPARTITION AU 1^{er} JANVIER 2022



- REPARTITION AU 1^{er} JANVIER 2023

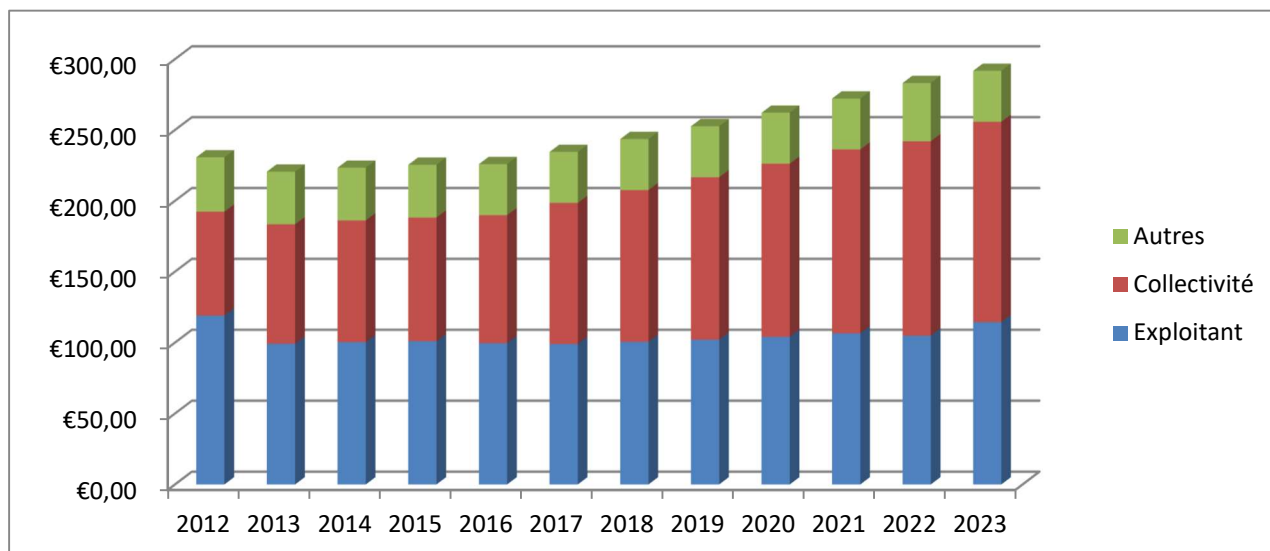


3.4 EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2012

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant en €	Collectivité en €	Autres en €	Total hors TVA en €
2012	119,05	73,22	38,40	230,67
2013	99,2	84,18	37,20	220,58
2014	100,25	85,87	37,20	223,32
2015	100,94	87,26	37,20	225,40
2016	99,5	90,38	36,00	225,88
2017	98,99	99,50	36,00	234,49
2018	100,50	107,05	36,00	243,55
2019	101,99	114,59	36,00	252,58
2020	104,00	122,14	36,00	262,14
2021	106,50	129,68	36,00	272,18
2022	104,84	137,2	41,08	283,12
2023	114,40	141,32	36,00	291,72

Pour mémoire, la convergence tarifaire s'est achevée fin 2021 et un nouveau contrat de délégation a commencé le 1^{er} janvier 2022.



3.5 RECETTES D'EXPLOITATION

- RECETTES DE LA COLLECTIVITE

Montants en € HT	2021*	2022	Variation N/N-1
Recettes de vente d'eau			
- Recettes vente d'eau domestique	662 342 €		
- Recettes vente d'eau non domestique	/		
- Vente en gros**	55 032 €	0 €	
- Abonnements	431 463 €		
- Régularisations des ventes d'eau (+/-)	35 497 €		
- Reprise impayés antérieurs	22 329 €		
- Valeur impayés en cours	-17 140 €		
- Redevance prélèvement n-1	-12 319 €	- 12 881 €	
- Créances irrécouvrables	-7 833 €		
Total recettes de vente d'eau	1 169 370 €	1 105 690 €	
Autres recettes			
- Loyer antennes + divers	11 604 €	11 816,61 €	
- Loyers terrains	2 012 €	2 103,08 €	
Total des recettes	1 182 986 €	1 119 609,94	-5,36 %

*Somme des recettes de la collectivité des 3 RPQS de secteurs

** Vente d'eau à Douarnenez Communauté + Mahalon

- RECETTES DE L'EXPLOITANT

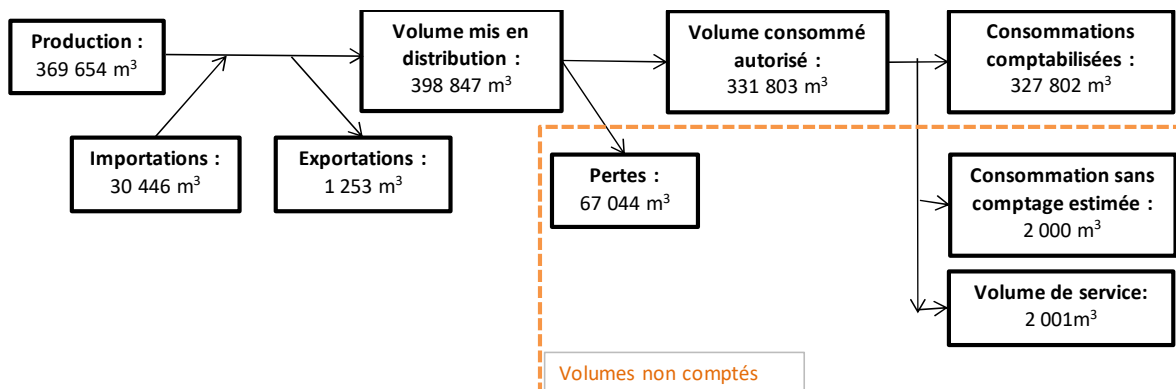
Montants en € HT	2021*	2022	Variation N/N-1
Recettes de vente d'eau			
- Recettes vente d'eau domestique	571 734 €		
- Vente en gros	** €		
- Abonnements	438 812 €		
- Régularisations des ventes d'eau (+/-)	21 284 €		
Total recettes de vente d'eau	1 031 830 €	934 100 €	-9,47%
Autres recettes			
- Recettes liées aux travaux	175 100 €	234 300 €	33,81%
- Autres recettes	96 900 €	27 500 €	-71,62%
Total des recettes	1 303 830 €	1 195 900 €	- 8,28 %

* Somme des recettes de l'exploitant des 3 RPQS de secteurs

4 INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

4.1 ANCIEN SECTEUR SAINT RONAN

4.1.1 PERFORMANCE DU RESEAU (période d'extraction des données)



La consommation sans comptage est évaluée à 2 000 m³.

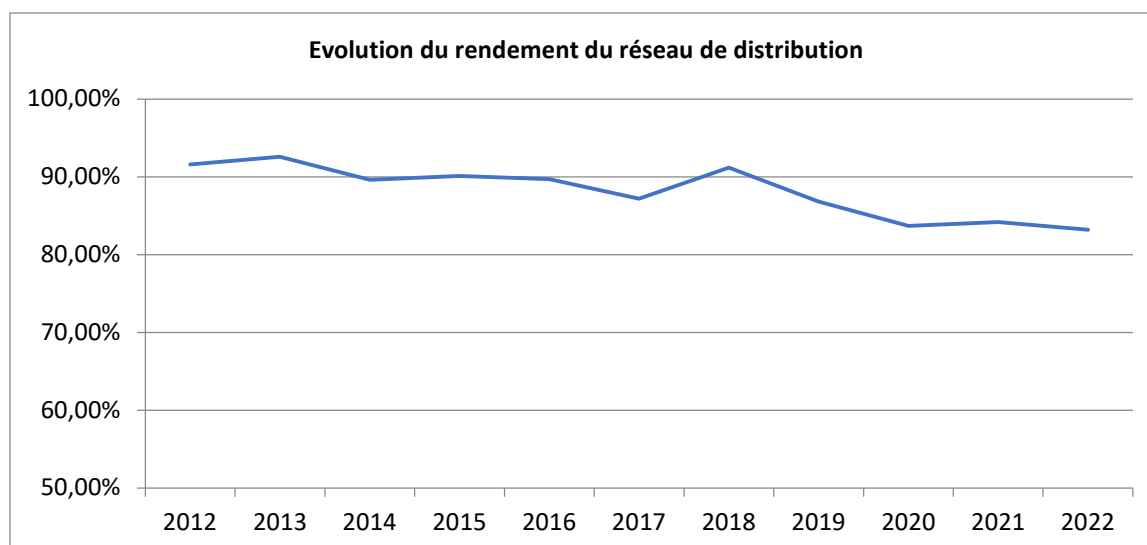
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir, ...) sont évalués à 2 001 m³.

Saur applique 0,5% des volumes produits et importés pour les besoins du réseau et 0,5% pour les volumes sans comptage, règle appliquée à l'échelle de tout le territoire communautaire.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **Rendement du réseau de distribution** = (consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Rendement du réseau de distribution %	89,6	90,1	89,7	87,2	91,2	86,8	83,7	84,2	83,2
Engagement contractuel (moyenne sur 2 ans) (rendement du réseau supérieur aux valeurs suivantes)									88,2

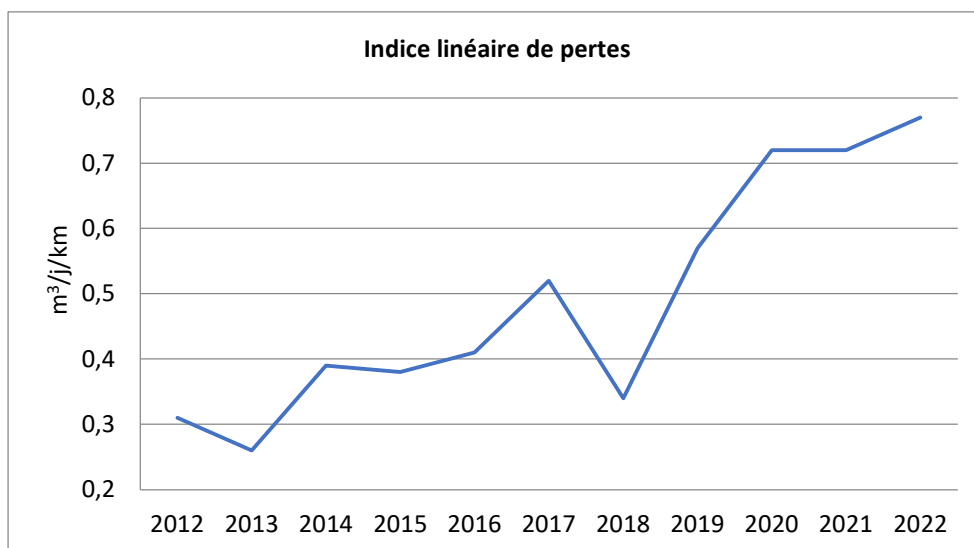


- **Indice linéaire de volume non compté $m^3/km/j$** = (estimation consommations sans comptage + volume de services + pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés	0,43	0,42	0,45	0,56	0,38	0,61	0,76	0,76	0,81
Engagement contractuel du maintien de la moyenne sur 2 ans (<i>indice au-dessous des valeurs suivantes</i>)									0,54

- **Indice linéaire de pertes en réseau $m^3/km/j$** = pertes / longueur du réseau hors branchements

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire des pertes en réseau	0,39	0,38	0,41	0,52	0,34	0,57	0,72	0,72	0,77

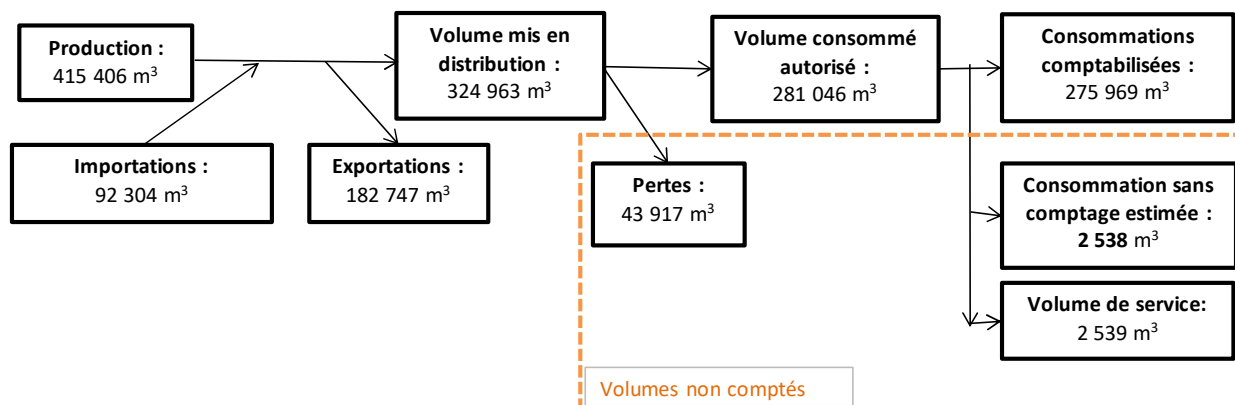


- **indice linéaire de consommation** = (consommations comptabilisées + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (365*longueur du réseau hors branchements)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de consommation $m^3/km/j$	3,37	3,51	3,61	3,55	3,51	3,72	3,69	3,78	3,80

4.2 ANCIEN SECTEUR 5 COMMUNES

4.2.1 PERFORMANCE DU RESEAU (période d'extraction des données)



La consommation sans comptage est évaluée à 2 538 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir, ...) sont évalués à 2 539 m³.

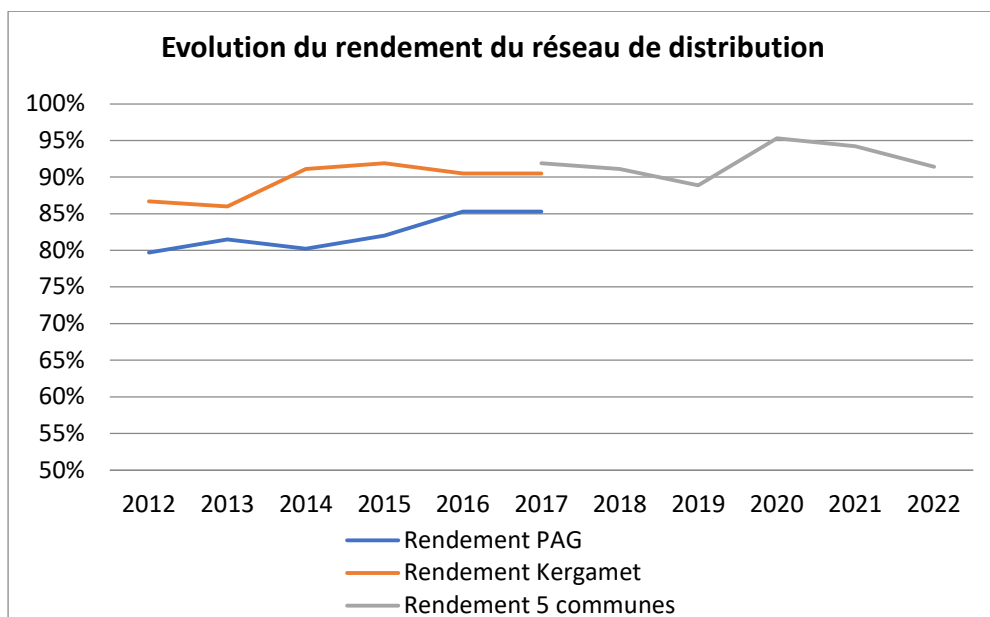
Saur applique 0.5% des volumes produits et importés pour les besoins du réseau et 0,5% pour les volumes sans comptage, règle appliquée à l'échelle de tout le territoire communautaire.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **Rendement du réseau de distribution** = (consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Rendement du réseau % Kergamet	86,0	91,1 *	91,9*	90,5*	91,9	91,1	88,9	95,3	94,2	91,4
Rendement du réseau % PAG	81,5	80,2	82,0	85,3						
Engagement contractuel du maintien de la moyenne sur 2 ans (rendement du réseau supérieur aux valeurs suivantes)										90,5

* Sans Mahalon, depuis 2017 territoire à 5 communes



- **Indice des volumes non comptés $m^3/km/j$** = (estimation consommations sans comptage + volume de services + pertes) / longueur du réseau hors branchements

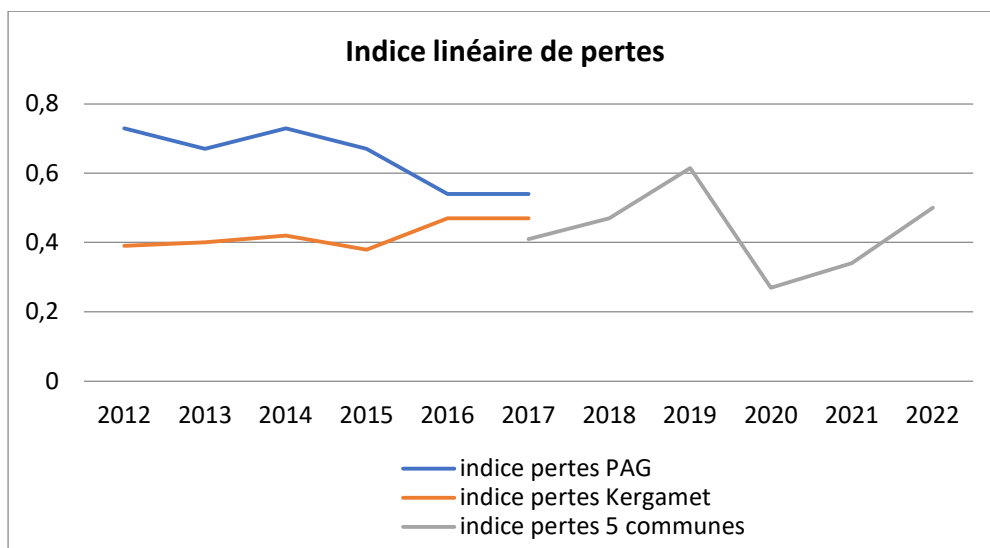
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés Kergamet	0,43	0,49	0,46	0,53	0,67	0,32	0,39	0,56
Indice linéaire des volumes non comptés PAG	0,71	0,58						
Engagement contractuel (moyenne sur 2 ans) (indice au-dessous des valeurs suivantes)								0,56

Depuis 2017 territoire à 5 communes

- **Indice linéaire de pertes en réseau $m^3/km/j$** = pertes/longueur du réseau hors branchements

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire des pertes en réseau Kergamet	0,38	0,47	0,41	0,48	0,61	0,27	0,34	0,50
Indice linéaire des pertes en réseau PAG	0,67	0,54						

Depuis 2017 territoire à 5 communes



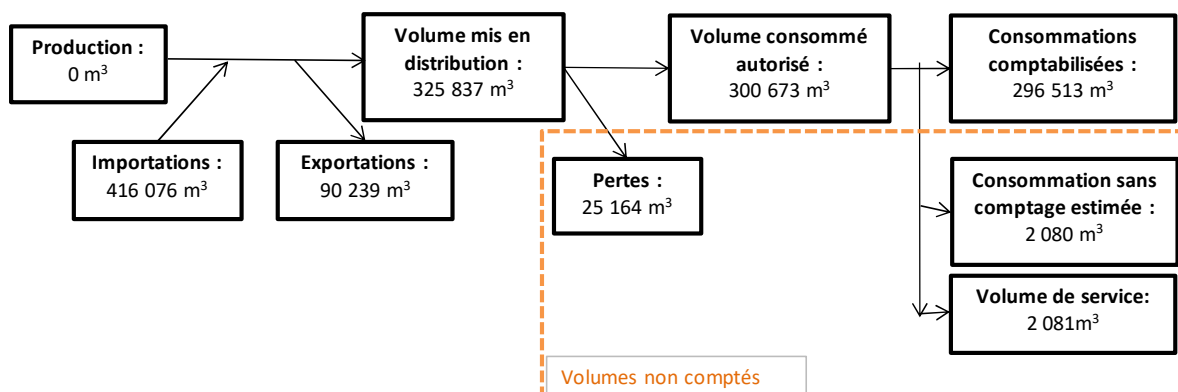
- **indice linéaire de consommation $m^3/km/j$** = (consommations comptabilisées + estimation consommations sans comptage + volume de service + volume exporté) / (365*longueur du réseau hors branchements)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de consommation Kergamet	2,71	2,82	4,68*	4,90	4,91	5,42	5,49	5,32
Indice linéaire de consommation PAG	3,04	3,08						

* Forte augmentation en lien avec la quantification de l'export vers Douarnenez Communauté.

4.3 ANCIEN SECTEUR PLONEOUR-LANVERN

4.3.1 PERFORMANCE DU RESEAU



La consommation sans comptage est évaluée à 2 080 m³.

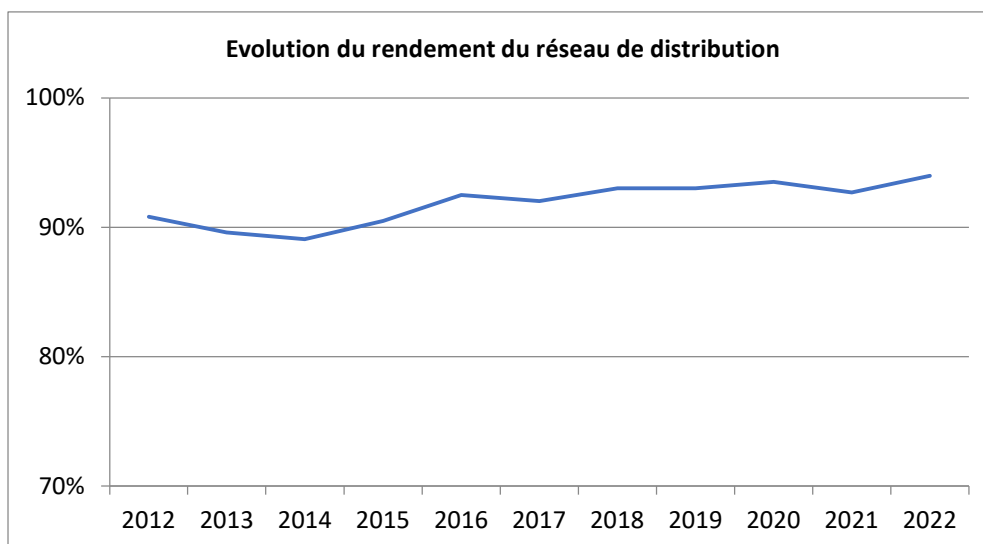
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir, ...) sont évalués à 2 081 m³.

Saur applique 0.5% des volumes produits et importés pour les besoins du réseau et 0,5% pour les volumes sans comptage, règle appliquée à l'échelle de tout le territoire communautaire.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **Rendement du réseau de distribution** = (consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Rendement du réseau de distribution %	89,1	90,5	92,5	92,0	93,0	93,0	93,5	92,7	94
Engagement contractuel du maintien de la moyenne sur 2 ans (rendement du réseau supérieur aux valeurs suivantes)									93,0

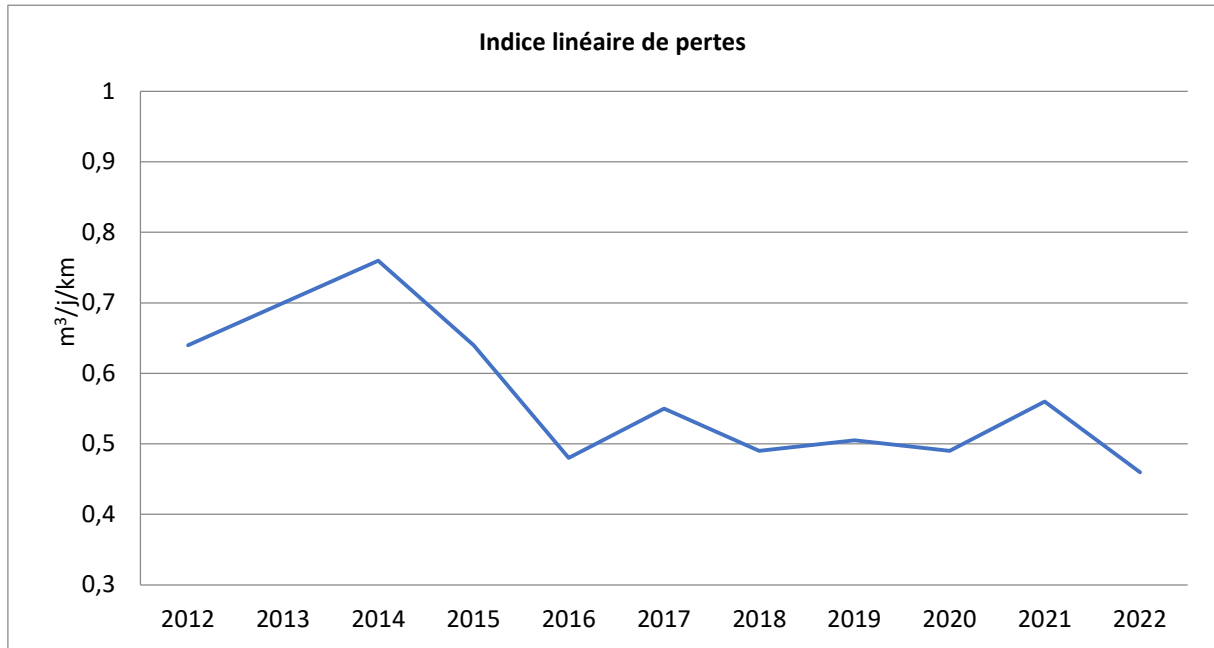


- **Indice des volumes non comptés** = (estimation consommations sans comptage + volume de services + pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés m³/km/j	0,55	0,61	0,56	0,58	0,56	0,59	0,54
Engagement contractuel (moyenne sur 2 ans) (indice au-dessous des valeurs suivantes)							0,57

- **Indice linéaire de pertes en réseau** = pertes/longueur du réseau hors branchements

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire des pertes en réseau m³/km/j	0,48	0,55	0,49	0,51	0,49	0,56	0,46



- **indice linéaire de consommation** = (consommations comptabilisées + estimation consommations sans comptage + volume de service + volume exporté) / (365*longueur du réseau hors branchements)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de consommation m³/km/j	6,20	6,29	6,55	6,73	7,00	7,56	7,16

4.4 TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

4.4.1 QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)	Nombre d'échantillons conformes (Exploitant)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	10	10	100	0	0	0
Physicochimique	10	10	100	55	33	100
Nombre total d'échantillons	10	10	100	55	33	100

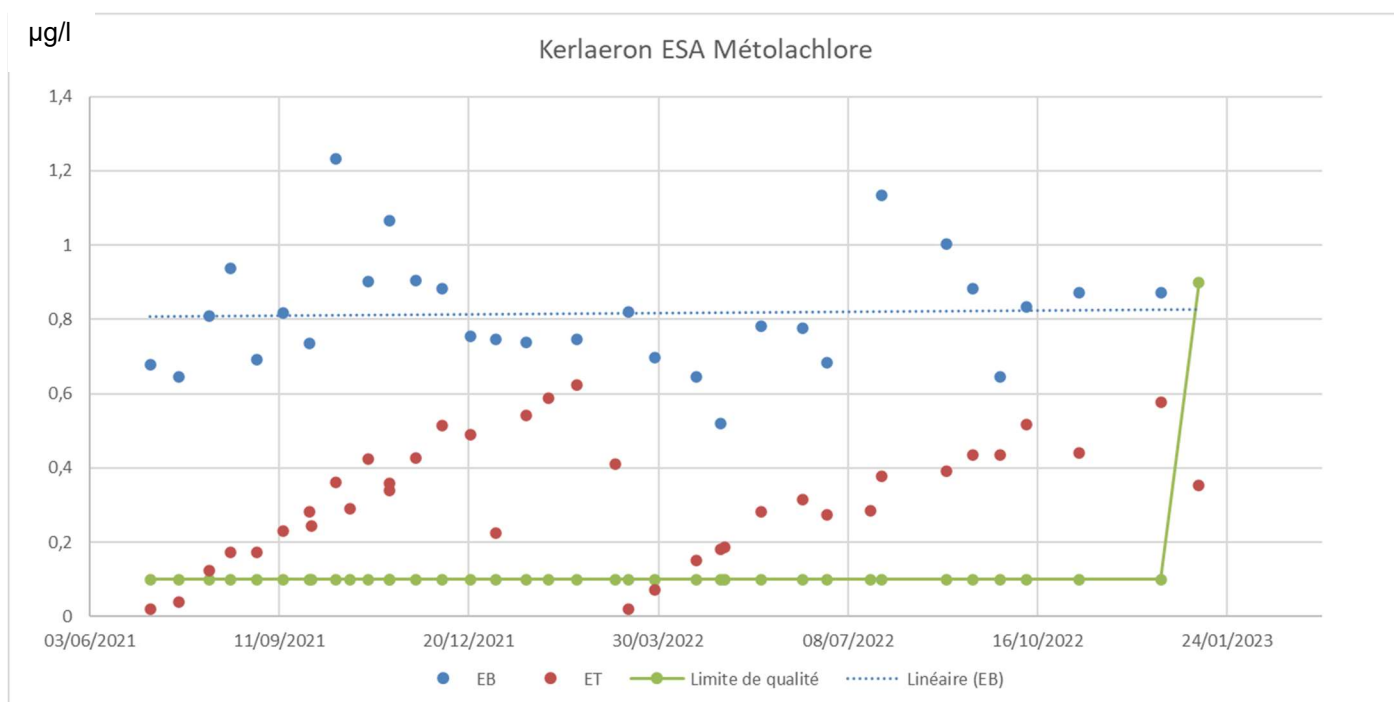
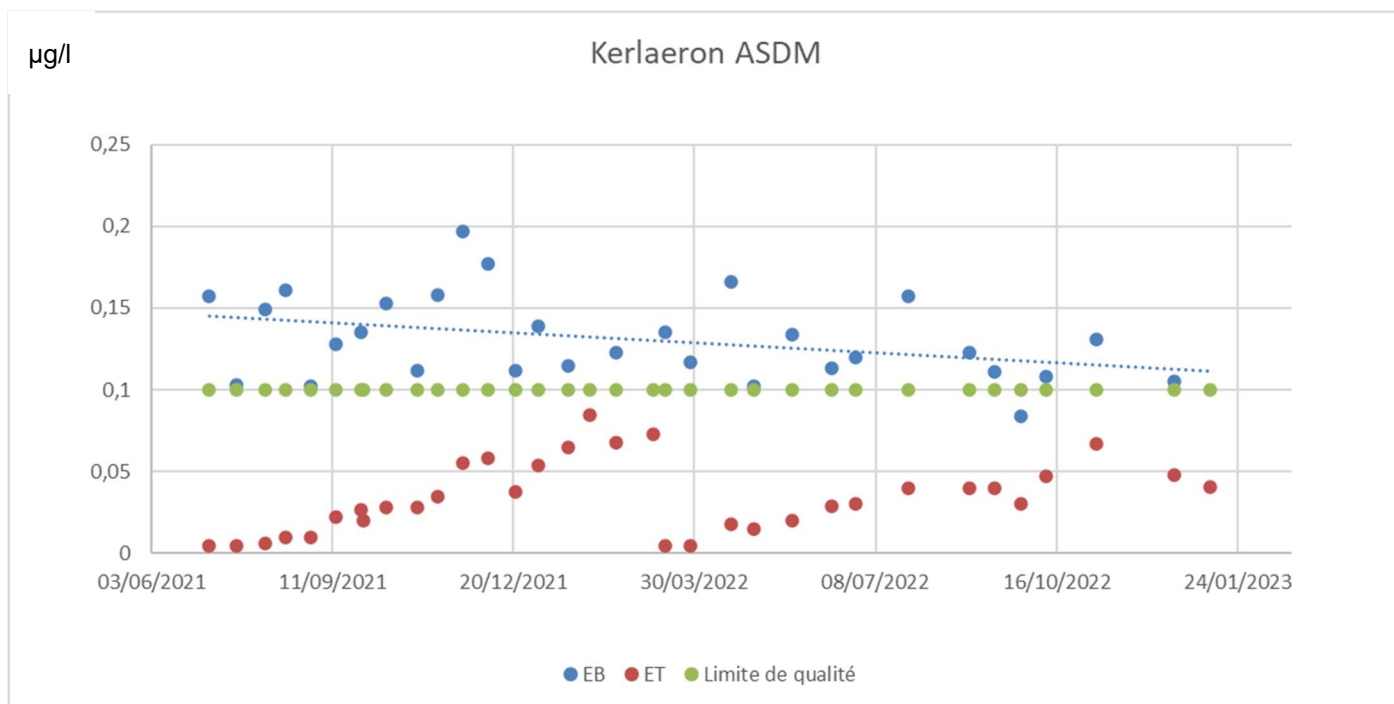
Détail des valeurs notables en pesticides sur l'eau - point de mise en distribution :

Paramètres	Origine de l'analyse	Date	Localisation de la non-conformité	Unités	Limite de qualité	Valeur	Commentaire
Metolachlor ESA	SAUR	03/01/22	Pompage St Ronan Cne PLOZEVET	µg/l	0,1	0,23	KERLAERON EAU TRAITEE
Metolachlor ESA	SAUR	19/01/22	Pompage St Ronan Cne PLOZEVET	µg/l	0,1	0,54	KERLAERON EAU TRAITEE
Metolachlor ESA	SAUR	31/01/22	Pompage St Ronan Cne PLOZEVET	µg/l	0,1	0,59	KERLAERON EAU TRAITEE
Metolachlor ESA	SAUR	15/02/22	Pompage St Ronan Cne PLOZEVET	µg/l	0,1	0,62	KERLAERON EAU TRAITEE
Metolachlor ESA	ARS	21/02/22	Pompage St Ronan Cne PLOZEVET	µg/l	0,1	0,38	KERLAERON EAU TRAITEE
Metolachlor ESA	SAUR	07/03/22	Pompage St Ronan Cne PLOZEVET	µg/l	0,1	0,44	KERLAERON EAU TRAITEE
Metolachlor ESA	SAUR	09/03/22	Pompage de St Ave Cne PLOGASTEL-ST-GERMAIN	µg/l	0,1	0,16	Sortie STATION DE POMPAGE DE ST AVE
Metolachlor ESA	SAUR	14/03/22	Pompage St Ronan Cne PLOZEVET	µg/l	0,1	0,72	KERLAERON EAU TRAITEE
Metolachlor ESA	SAUR	28/03/22	Pompage de St Ave Cne PLOGASTEL-ST-GERMAIN	µg/l	0,1	0,15	Sortie STATION DE POMPAGE DE ST AVE
Metolachlor ESA	SAUR	19/04/22	Pompage St Ronan Cne PLOZEVET	µg/l	0,1	0,15	KERLAERON EAU TRAITEE
Metolachlor ESA	SAUR	19/04/22	Pompage de St Ave Cne PLOGASTEL-ST-GERMAIN	µg/l	0,1	0,16	Sortie STATION DE POMPAGE DE ST AVE

Paramètres	Origine de l'analyse	Date	Localisation de la non-conformité	Unités	Limite de qualité	Valeur	Commentaire
Metolachlor ESA	SAUR	02/05/22	Pompage St Ronan Cne PLOZEVET	µg/l	0,1	0,18	KERLAERON EAU TRAITEE
Metolachlor ESA	ARS	04/05/22	Pompage St Ronan Cne PLOZEVET	µg/l	0,1	0,19	KERLAERON EAU TRAITEE
Metolachlor ESA	SAUR	16/05/22	Pompage de St Ave Cne PLOGASTEL-ST-GERMAIN	µg/l	0,1	0,23	Sortie STATION DE POMPAGE DE ST AVE
Metolachlor ESA	SAUR	23/05/22	Pompage St Ronan Cne PLOZEVET	µg/l	0,1	0,28	KERLAERON EAU TRAITEE
Metolachlor ESA	SAUR	14/06/22	Pompage St Ronan Cne PLOZEVET	µg/l	0,1	0,32	KERLAERON EAU TRAITEE
Metolachlor ESA	SAUR	14/06/22	Pompage de St Ave Cne PLOGASTEL-ST-GERMAIN	µg/l	0,1	0,19	Sortie STATION DE POMPAGE DE ST AVE
Metolachlor ESA	SAUR	27/06/22	Pompage St Ronan Cne PLOZEVET	µg/l	0,1	0,27	KERLAERON EAU TRAITEE
Metolachlor ESA	ARS	20/07/22	Pompage St Ronan Cne PLOZEVET	µg/l	0,1	0,29	KERLAERON EAU TRAITEE
Metolachlor ESA	SAUR	26/07/22	Pompage St Ronan Cne PLOZEVET	µg/l	0,1	0,38	KERLAERON EAU TRAITEE
Metolachlor ESA	SAUR	26/07/22	Pompage de St Ave Cne PLOGASTEL-ST-GERMAIN	µg/l	0,1	0,25	Sortie STATION DE POMPAGE DE ST AVE
Metolachlor ESA	SAUR	29/08/22	Station Kergamet Cne LANDUDEC	µg/l	0,1	0,1	KERGAMET EAU TRAITEE
Metolachlor ESA	SAUR	29/08/22	Pompage St Ronan Cne PLOZEVET	µg/l	0,1	0,39	KERLAERON EAU TRAITEE
Metolachlor ESA	SAUR	06/09/22	Pompage de St Ave Cne PLOGASTEL-ST-GERMAIN	µg/l	0,1	0,21	Sortie STATION DE POMPAGE DE ST AVE
Metolachlor ESA	SAUR	12/09/22	Pompage St Ronan Cne PLOZEVET	µg/l	0,1	0,44	KERLAERON EAU TRAITEE

Source : RAD 2022 révisé, SAUR

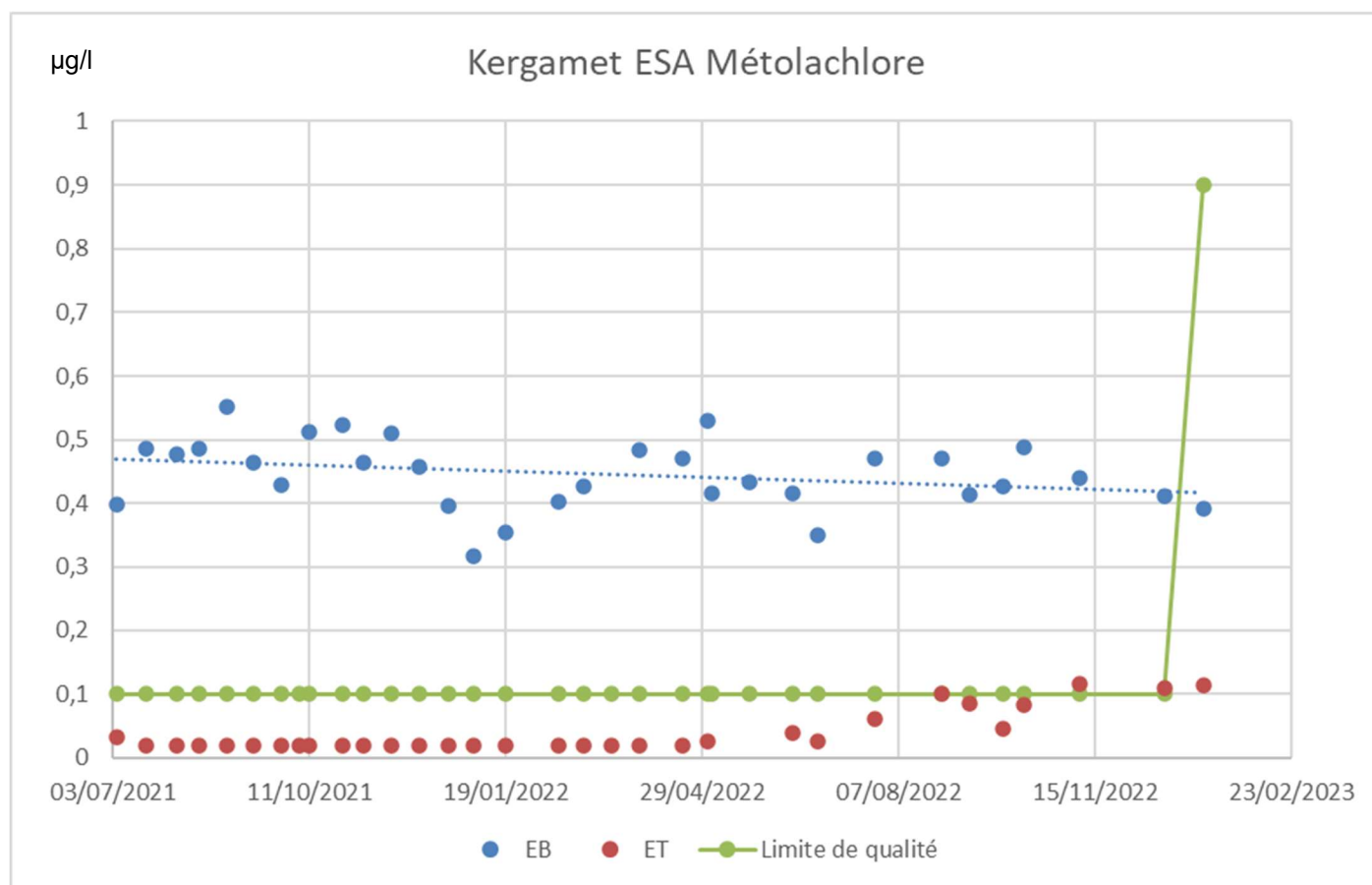
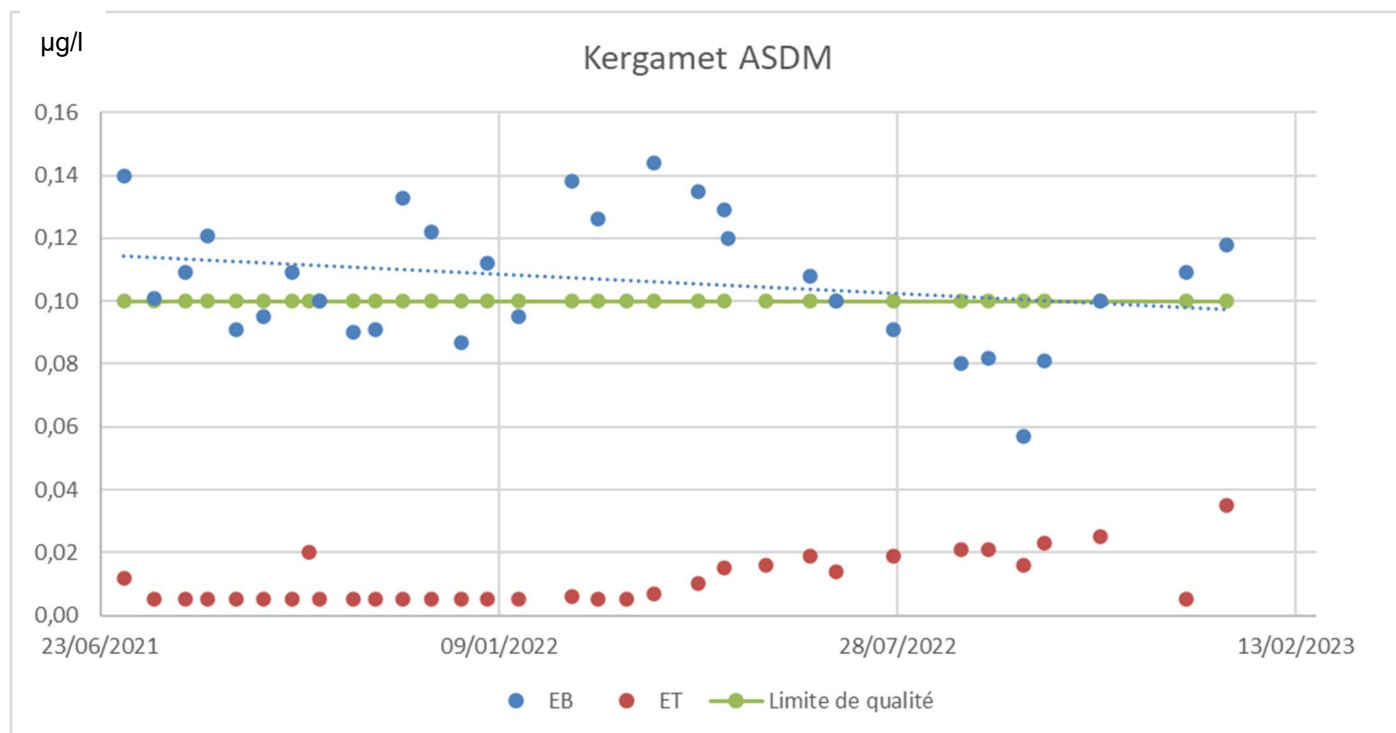
Le site de traitement des ressources de **Saint Ronan** a été modifié pour traiter l'ASDM (2-Aminosulfonyl-N, Ndimethylnicotin) à la suite le suivi renforcé mis en place pour l'ASDM et ESA Métolachlore.



L'arrêté ministériel du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du Code de la santé publique, modifie la limite de qualité du paramètre ESA-métolachlore.

Le site de traitement de **Kergamet** a été modifié pour traiter l'ASDM (2-Aminosulfonyl-N, Ndimethylnicotin) à la suite le suivi renforcé mis en place pour l'ASDM et ESA Métolachlore.

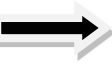
µg/l



4.4.2 PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

- INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE

L'ensemble des ressources présente un indice de protection de la ressource de 80%.

	0 %	Aucune action
	20 %	Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours
	40 %	Avis de l'hydrogéologue rendu
	50 %	Dossier déposé en préfecture
	60 %	Arrêté préfectoral
	80 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Soit un indice d'avancement moyen de la protection de 80% pour les ressources en eau de Saint-Ronan et Saint-Avé ; pour la ressource en eau de Landudec, l'indice est porté à 100%. Au prorata des volumes produits par ces installations, l'indice global pour le territoire est de 84%.

4.4.3 CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

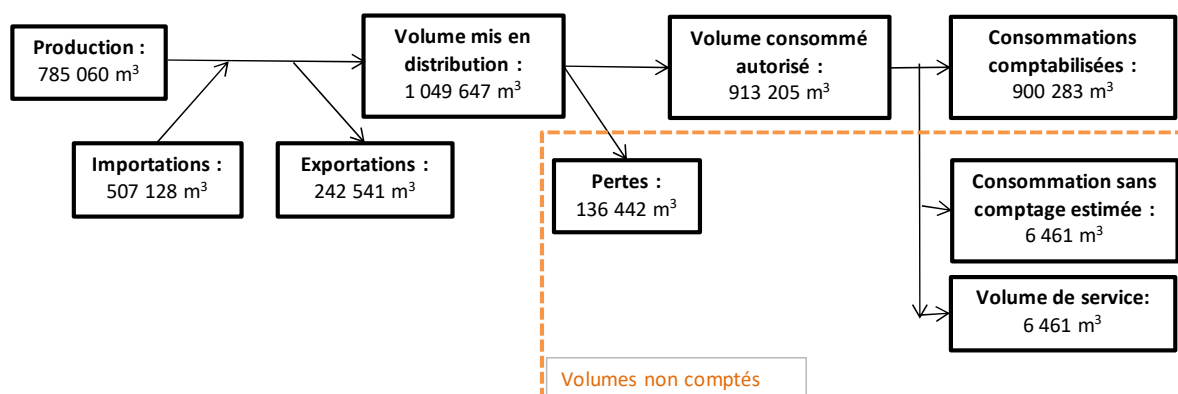
- INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU arrêté du 2 décembre 2013 à compter de janvier 2013

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX		
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du réseau : 15 points sur 15		
	POINTS ATTRIBUES	NOTE
Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs de mesures	10	10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux	5	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX		
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du réseau : 30 points sur 30		
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques.	10	10
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètre : 95 %	5	5
Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	/	/
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose : 100 %	10 à 15	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX		
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du réseau : 65 points sur 75		

Localisation des ouvrages annexes et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	10	10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10	10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10	0
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	10	10
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	5	5

L'indice de connaissance et de gestion des réseaux eau potable est de 110.

4.4.4 PERFORMANCE DU RESEAU (période d'extraction des données)



La consommation sans comptage est évaluée à 6 461 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir, ...) sont évalués à 6 461 m³.

Saur applique 0.5% des volumes produits et importés pour les besoins du réseau et 0,5% pour les volumes sans comptage, règle appliquée à l'échelle de tout le territoire communautaire.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **Rendement du réseau de distribution** = (consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

Rendement du réseau de distribution %	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ancien Secteur Saint Ronan	89,6	90,1	89,7	87,2	91,2	86,8	83,7	84,2	89,4
Ancien Secteur 5 Communes	-	-	-	91,9	91,1	88,9	95,3	94,2	
Ancien Secteur PLONEOUR-LANVERN	89,1	90,5	92,5	92,0	93,0	93,0	93,5	92,7	
Engagement contractuel du maintien de la moyenne sur 2 ans (rendement du réseau supérieur aux valeurs suivantes)									90,8

- **Indice des volumes non comptés** = (estimation consommations sans comptage + volume de services + pertes) / longueur du réseau hors branchements

Indice linéaire des volumes non comptés m ³ /km/j	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ancien Secteur Saint Ronan	0,45	0,56	0,38	0,61	0,76	0,76	0,65
Ancien Secteur 5 Communes	-	0,46	0,53	0,67	0,32	0,39	
Ancien Secteur PLONEOUR-LANVERN	0,55	0,61	0,56	0,58	0,56	0,59	
Engagement contractuel du (moyenne sur 2 ans) (indice au-dessous des valeurs suivantes)							0,56

- **Indice linéaire de pertes en réseau** = pertes/longueur du réseau hors branchements

Indice linéaire des pertes en réseau m ³ /km/j	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ancien Secteur Saint Ronan	0,41	0,52	0,34	0,57	0,72	0,72	0,59
Ancien Secteur 5 Communes	-	0,41	0,48	0,61	0,27	0,34	
Ancien Secteur PLONEOUR-LANVERN	0,48	0,55	0,49	0,51	0,49	0,56	

- **indice linéaire de consommation** = (consommations comptabilisées + estimation consommations sans comptage + volume de service + volume exporté) / (365*longueur du réseau hors branchements)

Indice linéaire de consommation m ³ /km/j	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ancien Secteur Saint Ronan	3,61	3,55	3,51	3,72	3,69	3,78	4,99
Ancien Secteur 5 Communes	-	4,68	4,90	4,91	5,42	5,49	
Ancien Secteur PLONEOUR-LANVERN	6,20	6,29	6,55	6,73	7,00	7,56	

4.4.5 RENOUELEMENT DES RESEAUX

	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice km	19,567				

- Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,62

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

5 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE

5.1 TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE 2022

Objet des travaux	Montant des travaux	Subventions accordées	Contributions des demandeurs
Renouvellement Peumerit Saint Joseph (– 1070 ml 110 – 473 ml 63 –)	172 000 €HT		
Etude aire d'alimentation du captage de Kergamet ; Lot 1 : ANTEA	47 275 €HT dont 25 725 €HT en tranche ferme		
Etude aire d'alimentation du captage de Kergamet - Lot 2 : SCE	17 555 €HT		
Animation agricole Saint Ronan	4 200 €HT		
Amélioration réseau Hent Meur Plogastel saint Germain (CISE TP)	12 500 €HT		
Renouvellement rue des Marguerites Plonéour Lanvern (Prog 2021) – (380 ml Ø110 – 16 branchements)	46 995 €		
Renouvellement Kervilloc – Mejou Roz Plonéour Lanvern - (1275 ml Ø110 – 30 branchements)	139 400 €		
Extension Lanrien Landudec – (195 ml pour 3 branchements)	20 000 €TTC		16 400 €TTC
Plan de gestion forestière 2022 - Travaux paysagers Kergamet dont	9 000 €HT dont 7 300 €HT en TPaysages		
Plan de gestion forestière 2022 - Travaux sylvicoles Saint Ronan dont	4 650 €HT dont 1 650 €HT en Tsylvicoles		

Plan de gestion forestière 2022 - Saint Avé	1 650 €HT		
Plan de gestion forestière 2022 - Assistance technique	3 020 €HT		
Extension lotissement communal de Landudec- (- 34 lots en 1ère phase dont 6 lots privés)	68 228 €HT		
Renouvellement refoulement eau traitée + amiante parcelle AA 138 Landudec	137 811 €HT		
Extension à Tréordo en Plonéour Lanvern – (783 ml pour 13 branchements)	65 070 €HT		52 070 €HT
Extension Lanrien en Landudec – (195 ml pour 3 branchements)	17 334 €HT		14 334 €HT
Extension Trégonéter en Pouldreuzic – (75 ml pour 5 branchements)	8 200 €HT		3 200 €HT
Renforcement Kerbrec'h Plonéour – (Projet lotissement Polimmo ; 485 ml de renforcement)	71 000 €HT		
Renforcement Kergagen Gourlizon (Projet lotissement privé 10 lots ; 130 ml de renforcement)	17 200 €HT		7 200 €HT
Poteau incendie Hent Meur Plogastel Saint Germain – (Demande mairie)	2 590 €HT		590 €HT
Renouvellement des conduites dans le cadre de l'extension du réseau d'assainissement rue de la mer à Pouldreuzic (Entreprise retenue SPAC pour l'eau potable)	300 000 €		
Renouvellement des conduites dans le cadre de l'aménagement du bourg de Plozévet (CISE TP et ETPA)	400 000 €HT		
Aménagement du bourg de Pouldreuzic (Diagnostic non-invasif de l'intégrité des canalisations (cf doc support) + Etude réalisée par PAM Saint Gobain)	7 640 €HT		
Poteaux incendie – (Landudec et Peumerit campagne de peinture) (6 PI)	405 €HT		
Poteaux incendie – (Landudec dépose et repose d'1 PI)	1 700 €HT		
Poteaux incendie – (Plonéour et Peumerit remplacement de 5 PI)	10 950 €HT		
Poteaux incendie – (Plonéour campagne de peinture) (23 PI)	1 468 €HT		
Contrôles poteaux incendie – (Pouldreuzic et Guiler sur Goyen réalisés)	3 440 €HT		
Renouvellement carrefour Pouldreuzic (150 ml Ø 200/150/125)	20 000 €HT		
Pouldreuzic Trégoneter – (73 ml Ø 63/50 – 5 branchements)	8 742 €HT		3 242 €HT
Peumerit Bremillec Huella – (93 ml Ø 50 – 1 branchement)	7 130 €		6 130 €HT
Plonéour Keroec Vian – demande liée à un manque d'eau dans un puits – (350 ml Ø 50 – 1 branchement)	24 000 €		23 000 €HT

5.2 ETAT DE LA DETTE

5.2.1 Ancien Secteur Saint Ronan :

La Communauté de Communes n'a pas réalisé de remboursement au cours de l'exercice sur ce territoire.

5.2.2 ANCIEN SECTEUR 5 COMMUNES

	2020	2021	2022
En cours de la dette au 31 décembre	149 483,44 €	129 056,05 €	108 517,72 €
Remboursements au cours de l'exercice	20 269,27 €	20 427,39 €	20 595,23 €
Dont en intérêts	62,20 €	0	56,90 €
Dont en capital	20 207,07 €	20 427,39 €	20 538,33 €

5.2.3 ANCIEN SECTEUR PLONEOUR-LANVERN :

La communauté de communes n'a pas réalisé de remboursement au cours de l'exercice sur le territoire de Plonéour Lanvern.

5.2.4 TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

	2020	2021	2022
En cours de la dette au 31 décembre	149 483,44 €	129 056,05 €	112 322,10 €
Remboursements au cours de l'exercice	20 269,27 €	20 427,39 €	20 595,23 €
Dont en intérêts	62,20 €	0	56,90 €
Dont en capital	20 207,07 €	20 427,39 €	20 538,33 €

5.3 AMORTISSEMENT REALISES SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

	2019*	2020	2021	2022
Montant de la dotation aux amortissements - Actifs	788 658,02	518 780,69	540 433,41	598 922,52
Montant de la dotation aux amortissements - Subventions	183 705,75	122 074,42	126 160,97	131 293,50

* Actifs : dont 272 044,64 € de 2016 et 2017

* Subventions : dont 67 743,71 € de 2016 et 2017

5.4 PRESENTATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX PRESENTE A L'ASSEMBLEE DELIBERANTE LORS DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'ANNEE 2023 (EN ANNEXE LE PROGRAMME 2023 COMPLET)

Présentées en commission eau potable du 20 octobre 2022

Année	Dépenses prévisionnelles (€ HT)	Total des recettes	Subventions	Autres
2023	2 029 020	1 302 000	152 000	1 150 000

Travaux structurants :

Schéma directeur

- Réhabilitation du réservoir de Kerlavar Plonéour Lanvern : une consultation de maîtrise d'œuvre sera lancée au 2^{ème} trimestre (travaux estimés à 230 000 €). Les travaux se dérouleront sur 2023 et 2024.
- Réhabilitation du château de Landudec : finalisation du chantier 15 000 €
- Réservoir de Kerandoaré : finalisation du chantier 60 000 €
- Château d'eau du Moulin sur la commune du Juch : finalisation du chantier 25 000 €

- Amélioration du traitement de Saint Ronan pour s'adapter à la contrainte métabolite de pesticide

- Une demande subvention DETR a été présentée. Le budget estimé est de 1 620 000 €. Les travaux se dérouleront sur 2023 et 2024.

- Renouvellement des conduites d'eau potable dans le cadre de l'aménagement du bourg de Plozévet

- Aménagement de Plozévet tranches 2 et 3 : 252 000 €HT

- Renouvellement des conduites d'eau potable dans le cadre de la réalisation du réseau d'assainissement de Gourlizon.

- Renouvellement de 700 ml de réseau soit une enveloppe de 100 000 €HT.

- Travaux réalisés sur le réseau d'eau potable

- 375 000 €HT de renouvellement dans le cadre de la gestion patrimoniale. Cette ligne budgétaire permet le renouvellement de 2 à 3,5 km de réseau soit un indice de renouvellement de 0,3 à 0,55.
- 150 000 €HT d'extensions du réseau pour assurer des nouvelles dessertes
 - Lotissement communal Plovan : 20 000 €HT
 - Tranche 2 lotissement communal Landudec : 30 000 €HT
 - Extensions / renforcements à la demande de particuliers
 - 100 000 €HT de recettes sont attendues dans le cadre de ces travaux
- 100 000 €HT divers et imprévus (amélioration de la sectorisation, ...)

- Etudes sur l'aire d'alimentation du captage de Kergamet

- Répondre à l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2020.
- Mise en œuvre du plan d'actions, pour un montant de 50 000 €HT (20 000 €HT attendus de subvention) en 2023.

Défense incendie et bornes de puisage :

- Contrôle et entretien du parc de poteaux incendie.

Le programme de contrôle des poteaux incendie 2023 concerne les communes de Plovan, Plozévet, Gourlizon, Plogastel Saint Germain et Tréogat soit une dépense de l'ordre de 10 000 €HT.

Ces contrôles seront suivis de travaux pour un montant à budgétiser de 22 000 €HT.

- Les bornes de puisage.

Il n'est pas prévu d'investissement en 2023 sauf en cas de nécessité d'entretien des bornes.

Travaux forestiers :

- Plan de gestion forestière 2023 :

Pour réaliser l'entretien des 82 hectares de boisement et des terrains appartenant à la Communauté des communes en lien avec les ressources en eau potable, 20 000 €HT sont à budgétiser pour l'année 2023.

Le montant de la maîtrise d'œuvre assurée par l'ONF pour ce programme est de l'ordre de 3 300 €HT.

Autres :

- Traitements provisoires métabolites : Les sites de production de Kergamet et Saint Ronan sont équipés de filière nécessitant un budget de fonctionnement de 65 000 €HT

- Acquisition d'un véhicule : Dans le cadre de la réorganisation des services eau et assainissement, l'acquisition d'un véhicule est à réaliser, 20 000 €HT. Le recours à de la location est en réflexion.

- Participation aux charges du Syndicat Mixte de l'Aulne dont nous sommes membres : 25 000 €HT

- Animation sur les aires d'alimentation des captages : Un bureau d'études nous accompagne dans la mise en place des comités de suivi des périmètres. 14 800 €HT sont à programmer pour les ressources de Saint Ronan et Saint Avé.

Les recettes du service eau :

- Redevance eau du contrat de DSP

La redevance reversée par le délégataire à la communauté de communes au cours de l'année 2023 sera de l'ordre de 1 000 000 € sans tenir compte des variations des consommations.

- Ventes d'eau en gros

La vente d'eau aux collectivités voisines (Mahalon et Douarnenez) apportera environ 50 000 € en fonction de la productivité de nos ressources.

5.5 PRESENTATION DES SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE POUR 2021

Nom du bénéficiaire	Montant de la subvention
2022 - AFIDESA - Association Finistérienne pour le Développement du Sanguié, le Sanguié étant une province du Burkina Faso	3 000 €HT
2021 – Participation au projet du Département du Finistère pour l'amélioration du réseau eau potable de Joffreville à Madagascar	3 000 €HT
2020 – AFIDESA : forage province du Sanguié au Burkina-Faso	3 000 €HT
2019 - DILé Burkina-Faso : réhabilitation de 43 forages d'eau potable, sur les communes de Pô et de Tiébélé, provine de Nahouri	3 000 €HT
2018 - Experts – Solidaires : construction d'un réseau d'eau dans le village côtier d'Ampasindava, région Diana, Madagascar	3 000 €HT
2017 – Comité de Sauvegarde de Saint Ronan Plozévet – Bénin réalisation d'un puits	3 000 €HT
2016 – DILé Burkina-Faso réalisation de forages	3 333 €HT
2015 – DILé Burkina-Faso réalisation de forages	3 333 €HT
2014 – DILé Burkina-Faso réalisation de forages	3 333 €HT

Rappel des règles :

La commission décide de subventionner uniquement les actions en faveur de la protection, de la production et de la distribution de l'eau potable, pour un montant maximum annuel de 3 500 €TTC. Les demandes devront être présentées en commission EAU après montage d'un dossier de subvention conformément aux règles de la communauté de communes.

6 PARTICIPATION AUX FACTURES D'EAU

6.1 PRISE EN CHARGE DES DEMANDES DES CCAS

La commission Eau, du 28 janvier 2015, a demandé :

- Qu'un règlement de prise en charge des demandes des CCAS soit mis en place.
- Que l'ensemble des communes du territoire soit informé de la procédure

Règles présentées au Conseil Communautaire du 8 juin 2015

Le Fonds de Solidarité pour le Logement est à solliciter en priorité, notre fermier ayant signé la convention du Conseil départemental. En cas de refus du FSL ou de prise en charge partielle de la facture d'eau, une aide peut être apportée par le budget eau suivant les règles suivantes :

- 1^{ère} demande prise en charge à 100%
- 2^{ème} demande prise en charge à 50%
- 2 prises en charge sur une période de 5 ans
- Dès la 1^{ère} prise en charge, le bénéficiaire a obligation de mensualiser le règlement de sa facture d'eau.
- Non prise en charge des pénalités si elles existent.

Pour compléter cette procédure, il est demandé de faire parvenir pour la 1^{ère} semaine du mois de janvier de l'année n+1 au service EAU les éléments suivants pour chaque demande :

- Une copie de la facture
- Une copie de la demande de mensualisation
- Les dossiers incomplets ne seront pas présentés en commission EAU
- La liste des dossiers à présenter à la commission.

Nombre de prises en charge et montant au cours de l'exercice 2022

Aucun dossier, pour l'année 2022, n'a été pris en charge sur les Communes de Plozévet, Tréogat, Plovan et Pouldreuzic par le budget EAU de la communauté de communes.

2022 est la 8^{ème} année sans demande.

6.2 DEMANDE DE DEGREVEMENT

Les canalisations qui se situent avant compteur d'eau relèvent de la responsabilité du fournisseur, l'utilisateur étant responsable de l'ensemble de la tuyauterie qui se situe après compteur que ce soit sur son terrain ou dans son domicile. Le consommateur se retrouvera parfois pris au dépourvu face à une fuite d'eau qu'il n'aura pas été en mesure de détecter rapidement.

La loi Warsmann de 2011 prévoit que le consommateur soit alerté en cas de surconsommation et que, sous certaines conditions, le montant qu'il doit payer ne puisse dépasser le double de sa consommation moyenne : ces dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2013.

Pour les cas d'exclusions de la loi Warsmann, la Communauté de Communes a décidé (délibération du 13 février 2014) que la facture soit revue selon le principe suivant : **participation de la collectivité à hauteur de 50% de la partie surconsommation, en cas de bonne foi du demandeur, après présentation de la facture de résolution du problème et dans la limite d'une fois par période de 5 ans, avec un examen au cas par cas des demandes.**

	2018	2019	2020	2021	2022	Variation N/N-1
Nombre de demandes	38	29	25	28	24	14,29%
Volume total des fuites (m³)	15 597	8 915	10 044	15 422	14 918	-3,27%
Dégrèvement (nbre de dossiers) :						
- Warsmann	18	25	18	20	18	-10,00%
- 50 % CCHPB	6	1	2	6	0	
- Refus	14	3	2	2	5	150,00%
Dégrèvement (volume m³) :						
- Warsmann	5 754	5 003	7 762	4 380	10 325	135,73%
- 50 % CCHPB	5 403	4 985	7 731	4 380	10 325	135,76%
- Refus	351	18	31	0	0	
- Refus	7 154	594	932	10 698	556	-94,80%
Estimation participation CCHPB (€HT) :	4 315	3 816	6 086	3 605	8 363	131,98%
- Warsmann	4 062	3 802	6 061	3 605	8 363	131,98%
- 50 % CCHPB	253	14	25	0	0	

6.3 BRANCHEMENTS EN CONTENTIEUX

Pour donner suite à la loi Brottes relative à l'interdiction de fermeture des branchements des résidences principales pour impayée, SAUR n'assure plus la transmission, aux mairies, de la liste des branchements menacés de fermeture. Cette transmission permettait d'alerter les mairies des difficultés rencontrées par certains abonnés et elles pouvaient mettre en place un accompagnement en cas de besoin.

Pour compenser cette évolution, le service EAU, une fois par an, fera une demande auprès de la SAUR de la liste des impayés et la tiendra à disposition des mairies.

Nombre de dossiers	2016	2017	2018	2019	2021	2022	Variation
Total CCHPB	134	175	668	441	518	257	-50,4%
Montant en €	51 694	83 838	182 715	144 765	146 124	133 087	-8,9%